



Conseil Municipal du 20 mai 2020

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS		X		M. GEMEY
Mme PAIGNE		X		M. MERIT
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT		X		Mme CUADRADO
Mme HENRY			X	
M. LEMOINE		X		Mme CUADRADO
Mme CHANEL			X	
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. LESUEUR			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE				M. ORANGE
Mme FICET		X		Mme LECLERC
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LEMOINE

Pouvoirs :

M. METAIS a donné son pouvoir à M. GEMEY

M. DUTHOIT et Mme LEMOINE ont donné leur pouvoir à Mme CUADRADO

Mme PAIGNE a donné son pouvoir à M. MERIT

M. PERCHE a donné son pouvoir à M. ORANGE

Mme FICET a donné son pouvoir à Mme LECLERC

PREAMBULE : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY.

ETAT CIVIL

Depuis le 04 mars 2020 :

Naissances :

VALLÉE Kenzo, né le 23 janvier 2020
BOUVARD Ruby, née le 19 mars 2020
CAVÉ Romy, née le 26 mars 2020
ALTERO Idaline, née le 28 mars 2020
CARLUS Aaron, né le 29 mars 2020
LENFANT Stella, née le 10 avril 2020
TOUTAIN Elliot, né le 06 mai 2020

Mariages :

NÉANT

Décès :

BERTEAUX Bernard, décédé le 14 mars 2020
CERVEAU Jacques, décédé le 17 mars 2020
BLANQUET Gérard, décédé le 11 avril 2020
DUCHESNE épouse CARPENTIER Arlette, décédée le 20 avril 2020

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 MARS 2020

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2020.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **valident / ne valident pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le compte-rendu.

2) POINT SUR LES MESURES PRISES EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE

A) Fonctionnement de la mairie pendant le COVID 19

Le Maire a assuré une présence quotidienne de 9 heures à 12h30 tous les jours depuis le 17 mars 2020.

Au niveau des services administratifs, nous avons anticipé le télétravail et dès le 17 mars, les agents ont pu assurer leur travail à partir de leur domicile en assurant une permanence téléphonique et une astreinte si nécessité de se déplacer. Seul notre DGS a assuré les astreintes téléphoniques en mairie.

A partir du lundi 11 mai, une nouvelle organisation a été mise en place, sous la responsabilité de notre DGS :

(Intervention du DGS)

Après le « déconfinement », une réouverture progressive de la mairie a été mise en place pour le mois de mai. Elle est ouverte au public le mardi et le jeudi matin et le lundi et le vendredi après-midi, lorsque deux agents sont sur place. Sur les autres périodes, un seul agent reste sur les lieux et peut recevoir du public sur rendez-vous. La mairie reste fermée sauf urgence les mercredis et samedis matin. Il faut concilier les missions de service public avec la réalité de vie des agents (ex : certains ont des enfants pour qui l'école n'a pas encore repris).

Certaines précautions, non exclusives au service administratif, ont été prises, comme l'obligation de porter un masque ou de ne faire entrer qu'une personne à la fois à l'accueil mais dans l'ensemble, les services ont repris le cours de leur activité.

La police municipale a assuré la continuité de son service sans changement.

Le Service Ménage et Réception de la mairie a fonctionné avec des horaires aménagés puis a repris à temps plein à partir du 12 mai 2020.

Au niveau du CCAS et Centre Social, le télétravail a été institué avec une grande mobilité de son directeur qui était présent à la moindre demande.

Christine ROUGEOLLE a proposé son aide pour la mise en place d'un appel hebdomadaire auprès des personnes du troisième âge, venant ainsi prêter main forte à Nelly ROBERT. Cet appel consistait à les rassurer, à de prendre de leur nouvelles et à connaître leurs besoins.

Il a ainsi été nécessaire de mettre en place un service de livraison à domicile pour les produits de première nécessité et les médicaments, assuré par Philippe PETIT.

Depuis le 18 mai, le CCAS est ouvert un jour sur deux, pour tenir compte des raisons de santé d'un des agents. Les appels téléphoniques à nos aînés sont maintenus sur un rythme moins élevé : une fois tous les 15 jours.

Au niveau des écoles, les agents ont arrêté le travail le 17 mars et ont repris le 23 du même mois. Ces agents ont entretenu et remis les locaux dans un grand état de propreté. Un agent a bénéficié de l'arrêt parental.

Tous les agents ont repris le jour de la réouverture des écoles avec des horaires modifiés en fonction de la nouvelle organisation liée au COVID 19 (les responsables de l'opération sont : Michel DEFRANCE et F-E PATON).

Pour les services techniques, les agents ont toujours continué leur travail mais avec des horaires réduits à 6 heures et ce jusqu'au 12 mai 2020.

Le Carrefour du Lin a été fermé dès le confinement et sera rouvert le 2 juin. Corinne LEMASSON, seul agent actuellement disponible, a couvert toute la communication via le télétravail en relation directe avec les élus et le DGS.

B) Réalisations pendant cette période

- Poursuite de la gestion administrative de la mairie
- Services techniques : poursuite de l'entretien de la voirie et espaces verts
- Fin des travaux salle des fêtes de Vautuit : réalisation du plancher
- Salle des coureurs du lin : réfection du plafond et peinture du sol
- Banque alimentaire : accessibilité
- Ecoles :
 - Réfection totale du couloir salle des maîtres et cage d'escalier
 - Cuisine attenante
 - Réfection de la salle des de la psychologue
 - Sanitaire de RDC
 - marquage au sol imposé pour la reprise des écoles

La reprise des écoles a nécessité un véritable travail de concertation avec les directrices, le centre social et les services techniques qui ont aussi réalisé sa mise en place.

Même si cela a été difficile, nous savons aujourd'hui que si un tel protocole devait être reconduit, il serait possible d'accueillir tous nos élèves au 1^{er} septembre 2020.

C) Services à la population

→ Deux demandes ont été faites auprès de la Préfecture pour la reprise du marché. La deuxième, outre le rappel des motivations, a été complétée par un protocole de mise en place stricte et par l'appui du député. Elle fut une nouvelle fois refusée.

→ Idem pour le service postal. Ce qui, outre le service courrier, a posé un véritable problème à certains doudevillais et là encore il a fallu apporter une réponse (merci M. GEMEY).

→ Une demande a également été faite pour l'ouverture des fleuristes le 1 Mai, même refus.

→ En accord avec les présidents d'associations, nous avons pris la décision d'annuler toutes les manifestations jusqu'au 1er septembre tout en mesurant l'impact de la suppression du corso fleuri et du feu d'artifice. (Confirmation de M. MERIT, impossibilité couper aujourd'hui des fleurs).

Cependant nous avons tenu à organiser les cérémonies commémoratives et une demande avait été faite à la Préfecture dès le début du confinement. Elles se sont tenues en respectant les règles de distanciation et la limitation du nombre de personnes.

→ Dans un souci de respect dû à la personne, je n'ai jamais accepté la fermeture des cimetières, ce qui m'a obligé à prendre un arrêté.

→ Ayant appris que les agents de l'ADMR, maillon indispensable de l'aide aux personnes nécessitantes et de surcroît tout au cours de cette pandémie, ne toucheraient pas de prime exceptionnelle, j'ai écrit au président du conseil général, courrier transmis aux conseillers départementaux, députés et sénateurs.

→ En raison de la fermeture de la banque alimentaire depuis le début du confinement, le CCAS a mis en place une distribution de colis de première nécessité chaque semaine, salle de réception et ce jusqu'au 14 mai. Le coût moyen pour le CCAS fut de 600 euros par séance.

Les élus qui ont pris en charge cette distribution ont été aidés par des agents qui ont acceptés comme Stéphane RACINE, Philippe PETIT et F-E PATON.

→ Dans le même temps était réalisé la distribution des sacs pour les déchets et par la suite la distribution de masques à la population.

Cette idée nous est venue à la lecture d'une information venue d'Izernore.

Devant l'absolue nécessité de protéger la population et du manque cruel de masques sur notre territoire, il nous est venu l'idée de réaliser ces masques. Emeric GEMEY, en collaboration étroite avec le centre social a fait appel aux donateurs de tissu, et aux couturières bénévoles (**intervention de M. GEMEY**).

L'Opération « Un masque pour tous », envisagée dès le 6 avril, a commencé dès le lendemain, via une organisation commune avec le Centre Social (en relation avec M. PATON et Mme TERRY).

Il a fallu récupérer du tissu et constituer une équipe pour la confection des masques, pour que chaque habitant puisse en obtenir un.

Sur 23 jours, 51 bénévoles ont contribué à sa réussite, dont 25 couturières et 1 couturier.

Le 30 avril a eu lieu la première distribution de masques, avec une forte affluence. D'autres distributions ont eu lieu, les 2, 7 et 9 mai.

En tout, 2535 masques tout public lavables ont été réalisés.

La Commune a été l'une des premières à le faire dans le département, d'autres l'ont ensuite imité sans le même engagement, limitant par exemple leur distribution aux personnes « fragiles ».

83 personnes ont demandé à être livré à leur domicile, ce qui a été fait.

Cela montre aussi que des personnes ont envie de participer et ont fait preuve de solidarités, dans une société décrite comme de plus en plus individualiste.

M. GEMEY remercie de la part de la Commune, de celle M. le Maire et pour lui-même les 51 bénévoles qui ont œuvré à l'Opération « *Un masque pour tous* ».

Les doudevillais n'ont donc plus d'excuses pour ne plus porter de masques dans les lieux publics.

8 élus ont participé à la distribution des masques : M. MALANDRIN, M. GEMEY, Mme CUADRADO, M. LAURENT, M. DEFRANCE, Mme TERRY, et M. MERIT et Mme FICET.

Le 9 mai, M. GEMEY a pu déplorer que de nombreux habitants pratiquaient diverses activités malgré les consignes de sécurité.

Au total, plus de 1600 ont été distribués à la population, 179 personnes ont bénéficié d'une livraison à domicile, 18 ont été donnés aux élus, et 16 aux bénévoles.

2145 masques ont ainsi été distribués, ce qui démontre une belle preuve de solidarité.

M. GEMEY remercie cette fois les élus qui ont participé, les services techniques, le policier municipal de la Commune qui fait respecter les gestes barrières malgré l'affluence et parfois les difficultés de la population à s'y conformer ainsi que les autres conseillers.

4 masques ont également pu être transmis à chaque agent de la Commune.

Il est important de noter les dons de masques du Lions Club d'Yvetot à DOUDEVILLE. Maxime Charles a également fourni des visières bénévolement aux 39 agents de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural), au policier municipal et aux personnels soignants.

Au vu de la qualité des produits, il a été décidé de lui en commander 50, principalement pour les personnels des écoles.

Encore merci aux 51 bénévoles, à ceux qui ont donné des draps, à ceux qui les ont coupés au format 20/20cm et aux couturier et couturières.

M. MALANDRIN rajoute que 1400 mètres d'élastique furent achetés depuis l'Espagne, ce qui montre l'ampleur de la tâche, pour un montant 560 €. De même, 50 masques à 5 € ont été commandés.

M. GEMEY annonce que les masques qui viennent d'être donnés à chaque élu ont également été confectionnés par les bénévoles.

Mme TERRY termine en revenant sur l'aide alimentaire, venue pour palier l'action de la Banque Alimentaire arrêtée pendant le confinement, et dont le coût s'élevait à 600 € par semaine, soit environ 40€ par personne servi.

Commentaires du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas appelés à voter à ce sujet.

3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TARIFICATIONS ET DROITS DE PLACE DU 03 MARS 2020

**Commission Tarifications et Droits de place
03 Mars 2020
VILLE DE DOUDEVILLE**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN		X		
M. GEMEY	X			
MME CUADRADO	X			
MME PAIGNE			X	
MME DUMAS			X	
MME PETIT			X	
MME FICET	X			
MME LEMOINE (suppléante)			X	
M. ORANGE (suppléant)			X	

Invités présents : Régis VASSE, Jean-Claude MERIT, Eric DUTHOIT

COMPTE RENDU

A- PRINCIPAUX TARIFS OU REGLEMENTS EN VIGUEUR :

• **Bilan des droits de place :**

	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Recettes</i>	6799.60	6130.45	5793.10	5331.40	5104.00
<i>Dépenses</i>	2704.56	2779.80	2789.08	2895.63	2879.80
<i>Excédent</i>	4095.04	3350.65	3004.02	2435.77	2224.20

• **Les tarifs pour 2019 étaient les suivants :**

Art. 1^{er} : Marchés et produits de la ferme: Commerçants s'installant sur le marché, sur les étaux en voiture - magasin ou à même le sol : 0.50 euro le mètre linéaire, sur une profondeur de 3 mètres, avec un minimum de perception de 2.50 euros.
La Commission propose de réintégrer les 0.76 euro d'animation du marché dans la

fourniture des sacs poubelles et le nettoyage de la place Général de Gaulle après le marché.
Total « coût de nettoyage » : 1 euro.

Le minimum de perception est confirmé à 3.50 euros et également le tarif pour la location de chalet : 10 euros la matinée (avec possibilité de le garder l'après-midi).

GRILLE TARIFS MARCHÉ :

MINIMUM	3.50€	10M	5.50€	14M	7.50€	18M	9.50€
7M	4.00€	11M	6.00€	15M	8.00€	19M	10.00€
8M	4.50€	12M	6.50€	16M	8.50€	20M	10.50€
9M	5.00€	13M	7.00€	17M	9.00€	21M	11.00€

Proposition nouveau tarif : même tarif pour 2020

Art. 2^{ème} : **Foires foraines** : Pour les industriels et marchands forains par tranche de 7 jours, à l'occasion des foires : 1 euro le m² avec un minimum de perception de 10.00 euros. La Commission demande aux artisans forains d'installer leur caravane sur le parking situé route de Routes.

Proposition nouveau tarif : même tarif pour 2020

Art. 3^{ème} : **Exposition de véhicules ou de matériels agricoles** :
Exposants doudevillais : 2.50 euros pour les trois premiers véhicules et application de l'article 1^{er} pour les véhicules suivants.

Proposition nouveau tarif : même tarif pour 2020

Art. 4^{ème} : **Braderies et autres manifestations commerciales** : 2.50 euros le mètre linéaire avec minimum de perception de 10.00 euros et la gratuité pour les Doudevillais sur une longueur de 6 mètres (pour une longueur supérieure à 6 mètres, le mètre linéaire est payant pour les Doudevillais).

Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2020

Art. 5^{ème} : **Cirques** : Tarif de 10.00 euros par séance.

La Commission demande aux cirques, de s'implanter sur le parking route de Routes.

Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2020

Art. 6^{ème} : **Camions d'outillage** : Forfait de 38.00 euros pour une demi-journée.

Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2020

Marchés – remarques: Prévoir l'installation de panneaux permanents pour signaler l'interdiction de stationner le jour de marché (00h00 à 15h00) : A INSCRIRE AU BP 2020

A étudier l'emplacement des cirques et le stationnement des caravanes avec le problème de l'utilisation de l'eau.

B – TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES :

Bilan financier de l'utilisation des salles des fêtes :

	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Recettes</i>	2315.00	2450.00	2336.00	2615.00	9056.00
<i>Dépenses</i>	2077.15	977.91	1142.63	1202.25	758.14
<i>Résultat</i>	237.85	1472.09	1193.37	1412.75	8297.86

*Pour les recettes 2019, il y a la location 2018 et 2019 pour Weight-Watchers ce qui explique les recettes en plus (2340 euros + 3120 euros soit **5460 euros**)

*Pour les dépenses, il y a eu des avoirs sur toutes les factures EDF.

Généralités pour toutes les salles communales :

La location des salles communales est ouverte à tous. La priorité est réservée aux Doudevillais avec un délai de référence d'un an pour la réservation de la salle.

Toute demande de location de salles devra être formulée par écrit et cette demande sera présentée en réunion d'Adjointes ou en commission foires et marchés, pour accord.

L'encaissement, pour toutes les salles communales, se fera à la réservation ou à la remise des clefs.

Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle.

Pour la salle de réception, ainsi que celle de la RPA, un lave-vaisselle sera mis à la disposition gratuitement de tout utilisateur.

Les salles communales sont louées avec tables et chaises (sans vaisselle).

La gratuité est accordée pour les assemblées générales, les réunions du Conseil d'administration ou de bureau des associations doudevillaises. Cette gratuité s'accorde à toutes les salles.

La gratuité est également accordée pour le repas annuel et les activités non lucratives du Club de l'Amitié, le Banquet de la Ste Cécile et la Sainte Barbe, de même que les activités de « l'Animation Jeunesse », les activités pédagogiques (liées directement à la classe) et pour toute cérémonie se rapportant directement aux activités et aux repas officiels du Comité de Jumelage et pour le Téléthon.

Il est attribué une réservation gratuite par an, pour chaque association doudevillaise,

dans une des salles communales lors de la première utilisation.

Par contre, si la salle est restée vacante le jour de la réservation, le tarif de location sera alors réclamé à l'association.

Toute demande de gratuité exceptionnelle concernant la mise à disposition d'une salle communale sera examinée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en réunion d'Adjoints.

Gratuité des salles pour les galettes des Rois et arbre de Noël si la manifestation a lieu entre les membres de l'association.

Régime applicable aux employés communaux (actifs et retraités) :

Pour les employés en activité ainsi que pour les retraités, le prêt d'une salle communale sera consenti à titre gratuit pour une journée uniquement, la journée complémentaire sera facturée 50 % du prix pour le week-end, à concurrence d'une réservation par an.

Possibilité de prêt d'une salle communale à la suite d'une inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE (gratuit).

SALLE DE VAUTUIT :

La capacité d'accueil de la salle est de 50 personnes maximum.

Monsieur l'Agent de Police municipale est chargé de faire l'état des lieux (*même pour le comité des fêtes de Vautuit*) et la remise des clés lors de toute attribution.

TARIFS SALLE VAUTUIT :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	<i>105.00 euros</i>	<i>105.00 euros</i>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<i>130.00 euros</i>	<i>130.00 euros</i>

Une caution de 350 euros sera demandée lors de la réservation de la salle.

SALLE RPA :

La sonorisation de la salle est interdite, sauf dérogation exceptionnelle et accord de Monsieur Le Maire.

TARIF SALLE RPA :

Vin d'honneur – sans musique :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	105.00 euros	105.00 euros
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	150.00 euros	150.00 euros

Repas – sans musique :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	262.00 euros	262.00 euros
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	336.00 euros	336.00 euros

HÔTEL DE VILLE :

a) Salle d'Honneur : pour les associations, congrès et organismes privés (hors particuliers) :

Demi-journée :	210.00 euros	Demi-journée : 210.00 euros
Journée :	367.00 euros	journée : 367.00 euros

b) Salle du rez-de-chaussée : pour les congrès et organismes privés (réunions simples et vins d'honneur) et pour les particuliers (vins d'honneur) :

Demi-Journée :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	157.00 euros	157.00 euros
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	199.00 euros	199.00 euros

Journée :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	262.00 euros	262.00 euros
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	336.00 euros	336.00 euros

c) Location des deux salles simultanément :

Demi-journée :	315.00 euros	Demi-journée : 315.00 euros
Journée :	525.00 euros	Journée : 525.00 euros

La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations doudevillaises :

- Si l'entrée est libre, le prêt de la salle du rez-de-chaussée sera consenti à titre gratuit pour les associations doudevillaises.
- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de **78.00 euros** pour les associations doudevillaises.

La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations non doudevillaises :

- Si l'entrée est libre, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de **52.00 euros** pour les associations non doudevillaises.
- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de **105.00 euros** pour les associations non doudevillaises.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 500.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation.

Toute autre demande de location de la salle d'Honneur ou de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (non prévue par le règlement ci-dessus) sera étudiée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en séance du Conseil Municipal.

Les salles devront impérativement être remises dans leur configuration d'origine (lave-vaisselle vidé et nettoyé, tables et chaises rangées), et les déchets (ordures ménagères et recyclables) inhérents à chaque manifestation devront être gérés par l'association organisatrice de cette dernière.

Un règlement sera remis à chaque réservation de salle, 2 exemplaires signés (1 pour la Mairie et 1 pour le demandeur).

Prévoir la mise en place de sacs de tri dans chaque salle.

C - TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :

Personnes ayant droit à inhumation dans les cimetières de la commune et dans l'espace cinéraire :

Article L2223-3 :

- 1) Toute personne décédée sur le territoire de la commune quel que soit son domicile
- 2) Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune alors même qu'elle serait décédée dans une autre commune
- 3) Toute personne ayant droit à une sépulture de famille dans le cimetière communal, quels que soient son domicile et le lieu de décès
- 4) Aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci

Le maire pourra autoriser, à titre exceptionnel, dans la mesure où l'espace disponible le permet, l'inhumation dans les cimetières communaux de personnes n'entrant pas dans ces catégories mais démontrant des liens particuliers avec la commune. Dans ce cas, une demande motivée devra être formulée à la mairie par écrit.

Tarif des concessions :

	TARIFS 2019	TARIFS 2020
Concession de 30 ans	386 euros	386 euros
Concession de 50 ans	592 euros	592 euros
Taxe inhumation (Anciennement superposition) :	257 euros	257 euros

Cavernes :

- **Cavurne préimplantée + emplacement** **1000 euros** **1000 euros**
- **Emplacement concédé** **155 euros.**

Concession de 15 ans (uniquement emplacement) **155.00 euros** **155 euros**

Taxe inhumation (Anciennement superposition) : **124 euros** **124 euros**

Taxes de dispersion des cendres au jardin du souvenir : **26 euros** **26 euros**

Columbarium :

Concession pour une case durée 15 ans **1 000 euros** **1000 euros**

Taxe inhumation (Anciennement superposition) : **250 euros** **250 euros**

Renouvellement de concession pour une case durée 15 ans : **257 euros** **257 euros**

Le dépôt d'urne peut se faire dans le caveau familial ou scellé sur la pierre tombale. Un droit de taxe d'inhumation est alors demandé : 250 euros.

Caveaux :

Pour ne pas faire de concurrence aux entreprises locales, la vente d'un caveau deux places sera de 1.900 euros.

Lors d'un relevage, si le caveau est en bon état, la vente de ce même caveau pourra se faire au tarif de 800 euros, il s'agira alors d'un acte de cession de bien funéraire.

L'achat d'un caveau donnera obligatoirement achat d'une concession.

Dispositions particulières :

La Commune donne la possibilité d'acheter par avance un emplacement.

M. le Maire, les Adjoints aux Maires, La Commission « Foires et Marchés », et le Conseil Municipal se donnent la possibilité d'étudier les demandes particulières d'inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE.

Le renouvellement d'une concession se fera selon le tarif en vigueur.

Mise en place de quatre clefs de sécurité pour fermer un des battants de chaque barrière des cimetières de DOUDEVILLE.

La clef est à disposition en mairie. Une lettre d'information a été transmise aux entreprises de pompes funèbres. La caution pour la remise de la clef est portée à 300.00 euros. Un état des lieux sera fait avant et après l'intervention des pompes funèbres par un agent communal.

Des clichés pourraient être pris par les agents techniques communaux, lors des traçages, afin de photographier les tombes aux alentours et ainsi relever d'éventuels dommages ultérieurs.

– REDEVANCE D'OCCUPATION AU CHENIL DE LA COMMUNE (Chiens et chats) :

- Forfait de base : 52.00 euros
- Montant par jour de garde : 21.00 euros par jour

Proposition nouveau tarif :

- Forfait de base : 52 euros
- Montant par jour de garde : 21 euros par jour

E – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Occupation permanente du domaine public :

- Terrasse de café, fleuriste : 5.00 euros le m², à l'année.

Occupation temporaire du domaine public :

- Echafaudage : **Tarif de 3.00 euros par jour, limité à 15 jours d'échafaudage (avec**

renouvellement possible sur demande d'arrêté municipal).

- Place de stationnement réservée et marquée au sol (ambulance, auto-école, taxi) : 120.00 euros à l'année, par véhicule.

F – DROIT D'UTILISATION DES PANNEAUX D'ENTREES DE VILLE (SUR RD20) :

- Il est donné à chaque association doudevillaise, le droit et la possibilité d'une utilisation gratuite par an des panneaux situés sur la RD20 aux entrées de ville de Doudeville. Ce droit ne pourra s'exercer que dans le cadre d'une manifestation organisée au sein de la dite commune.
- De même, la conception graphique des manifestations ainsi annoncées se fera exclusivement à travers le pôle communication animation de Doudeville et devra respecter les règles imposées par la Municipalité.

G- DROIT ET UTILISATION DES CHALETS :

- Il est donné à chaque association doudevillaise, le droit et la possibilité d'utilisation gratuite des chalets situés sur la place Général de Gaulle ou sur la place du Mont Criquet. La réservation de ces chalets se fera uniquement en Mairie et engendrera l'obligation de respecter les conditions élémentaires de sécurité (extincteurs) et de salubrité (nettoyage et prise en charge des déchets).
- Le tarif pour la location de chalet : 10 euros la matinée (avec la possibilité de le garder l'après-midi).

H – DROIT ET UTILISATION DES MINI BUS :

- Il est donné à chaque association doudevillaise, le droit et la possibilité d'utiliser les deux mini-bus (9 places). Les conditions de réservation et d'utilisation ainsi que les obligations inhérentes à l'utilisation des deux véhicules sont définies et ont fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble du tissu associatif.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **valident / ne valident pas** le présent compte-rendu de la Commission Tarifications et Droits de Place du 03 mars 2020.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY confirme qu'il n'y a eu aucune évolution d'un an sur l'autre, les prix et règlements ont été maintenus comme tel, ce qui paraissait logique car au 3 mars, le 1^{er} tour approchait très vite.

Présents : 12
Exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par à l'unanimité, valident le compte-rendu de la Commission Tarifications et Droits de Place du 03 mars 2020.

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 03 MARS 2020

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE
03 MARS 2020
VILLE DE DOUDEVILLE**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
M.MALANDRIN		X		
M.GEMEY	X			
MME CUADRADO	X			
MME PAIGNE			X	
MME DUMAS			X	
MME PETIT			X	
MME FICET	X			
MME LEMOINE (SUPPLEANTE)			X	
M.ORANGE (SUPPLEANT)			X	

Invités présents : Jean-Claude MERIT, Eric DUTHOIT.

Ordre du jour :

- Préparation du budget 2020
- Questions diverses

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2020

	SUBVENTIONS 2019			SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	FORFAIT	750,00	750,00	FORFAIT	750,00	750,00	
ACPG	FORFAIT	450,00	600,00	FORFAIT	450,00	600,00	ACCUEIL COMMUNES AUX ALENTOURS +150EUROS
AFN	FORFAIT	300,00	300,00	FORFAIT	300,00	300,00	
COMITE ECHANGES CULTURELS	FORFAIT	500,00	750,00	FORFAIT	500,00	500,00	
DOUDEVILLE EN FETE	FORFAIT	27197	27297	FORFAIT	27197	27197	
CLUB AMITIE	95	7	665,00	100	7	700,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	FORFAIT	3644	3 644,00	FORFAIT	3365	3 365,00	
ADM	APPEL COTIS.		229,95	APPEL COTIS.		227,25	
DOUDEVILLE ACCUEIL	FORFAIT	1500	1 500,00	FORFAIT	1500	1 500,00	
LA RENAISSANCE	FORFAIT	4500	4 500,00	FORFAIT	4500	4 500,00	
COMITE DES FETES VAUTUIT	FORFAIT	500,00	500,00	FORFAIT	500,00	500,00	
CAUE	APPEL COTIS.	304,00	304,00	APPEL COTIS.	306,00	306,00	
PREVENTION ROUTIERE	FORFAIT	150,00	150,00	FORFAIT	150,00	150,00	ACHAT CHEZ CENTRAKOR POUR 121,87 EUROS
MARQUISE DOUDEVILLAISE	PROVISION	150,00	150,00	FORFAIT	150,00	150,00	
A3DE	PROVISION	100,00	100,00	PROVISION	100,00	100,00	
UCAD	PROVISION	3 500,00	4 000,00	FORFAIT	3 500,00	3 500,00	
MUSETTE EN FETE	FORFAIT	150,00	150,00	PROVISION	150,00	150,00	
AMR	FORFAIT	115	115	FORFAIT	115	115,00	
MAM O COMME 3 POMMES	FORFAIT	200,00	200,00	FORFAIT	200,00	200,00	
CLASSIQUE A TOUT PRIX	PROVISION	200,00	200,00	FORFAIT	200,00	200,00	REMIS DOSSIER 2019
CLIC	FORFAIT	530	530,00	FORFAIT	530	530,00	
SAUVEGARDE PATRIMOINE	PROVISION	150	150,00	FORFAIT	150	150,00	
SOLIDARITE ALYSTAIR	PROVISION	150	150,00	PROVISION	150	150,00	ASSOCIATION EN SOMMEIL
DES VOIX UNIES	PROVISION	150	150,00	PROVISION	150	150,00	ASSOCIATION EN SOMMEIL
FONDATION DU PATRIMOINE	PROVISION	160,00	160,00	FORFAIT	160,00	160,00	
ASSOCIATION COUP DE POUCE	PROVISION	150,00	150,00	PROVISION	150,00	150,00	
ASSOCIATION LES MAINS VERTES		0	0	FORFAIT	150	150,00	
ASSIETTE ADMR	FORFAIT	150	150,00	FORFAIT	150	150,00	
TOTAL			47 544,95			46 600,25	

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES

ANNEE 2020

	SUBVENTIONS 2019			SUBVENTIONS 2020			OBSERVATIONS
	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	
USD	171	28,00	4 788,00	185	28,00	5 180,00	
	FORFAIT ARBITRAGE	0,00	4 000,00	FORFAIT ARBITRAGE	0,00	4 000,00	
			8 788,00			9 180,00	
HAND BALL	165	22,00	3 630,00	170	22,00	3 740,00	
	FORFAIT ARBITRAGE		2 300,00	FORFAIT ARBITRAGE		2 300,00	
			5 930,00			6 040,00	
			6 080,00			6 040,00	
BADMINTON	67	16	1072	66	16	1056	
	COUT SALARIAL	0	600	COUT SALARIAL	0	600	
			1672			1656	
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	14	16	224	15	16	240	
			100			100	
			324			340	
COUREURS DU LIN	30	16	480	29	16	464	
	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	0	200	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	0	200	
			680			664	
CLUB PETANQUEUX	26	8	208	25	8	200	
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	FORFAIT	300	300	FORFAIT	300	300	
			250			250	HORLOGES(3EME VERSEMENT)
	0		550	0		550	
DRAGONFLY	25	16	400	31	16	496	PARTICIPATION TTES MANIFESTATIONS +100 EUROS
			500			596	
JUDO CLUB	36	16	576	34	16	544	
	ORGANISATION DE STAGE		150	ORGANISATION DE STAGE		150	
			726			694	
TENNIS CLUB	PROVISION	800	800	FORFAIT	800	800	EN ATTENTE
TOTAL			20			20 720,00	

| | | 328,00 | | | |

Questions diverses

Monsieur DUTHOIT demande si l'entretien du terrain de tennis est prévu ?

Monsieur GEMEY lui répond que Mme HONVAULT en a fait la demande

Monsieur MERIT demande s'il serait possible pour DOUDEVILLE EN FÊTE d'avoir la SACEM en commun avec la Commune.

Monsieur GEMEY lui répond qu'il y a la possibilité de faire une demande globale.

Depuis le compte-rendu de la Commission Vie Associative du 03 mars 2020, il a été décidé de diminuer de 13 000,00 € le montant de la subvention à l'association DOUDEVILLE EN FETE, du fait de l'annulation de nombreux évènements comme la Fête du Lin le 15 août 2020. Le montant initial de 27 197,00 € est donc réduit à 14 197,00 €. Cette décision sera inscrite dans la délibération n°7.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **valident / ne valident pas** le présent compte-rendu de la Commission Vie Associative du 03 mars 2020.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY énonce que les différentes subventions aux associations ont été renouvelées.

Il n'y a eu que peu de changements. Par exemple, la subvention attribuée à l'association des Anciens Combattants (ACPG) est restée à 600 € au lieu du forfait de 450 € car l'association accueille les membres des autres communes aux alentours.

A seulement été rappelé une part de la subvention de DOUDELLE EN FETE. La somme initialement allouée sera évoquée plus tard et a donné lieu à une révision. Sinon, toutes les associations ont vu leurs subventions maintenues.

L'association Solidarités ALYSTAIR, qui était en sommeil, n'existe plus, la famille ayant déménagé en Bretagne.

Concernant les associations sportives, les montants peuvent varier selon le contenu des dossiers remis (ex : augmentation du nombre d'adhérents pour l'USD, de même pour le HANDBALL, le TENNIS CLUB (le dossier a été récupéré en mairie après la tenue de la Commission, donc il n'est plus en attente).

DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS obtient une subvention de 550 € au lieu du forfait de 300 €, du fait d'une participation à un investissement en 3 fois, pour des horloges.

Le reste sera évoqué ensuite.

Concernant DOUDEVILLE EN FETE, pour appréhender le décalage des élections, l'association avait bénéficié d'une avance.

L'association avait commandé du papier pour les chars à hauteur de 6 800 €. Ensuite, avec l'annulation des différents évènements jusqu'au 1^{er} septembre, dont la Fête du Lin et la fête patronale, il a été décidé de diminuer les montants.

Une certaine somme a été maintenue, pour laisser quelques marges de manœuvre à l'association. Par exemple, il avait été évoqué la possibilité de faire des animations visuelles pour le 15 août (ex : photographies de chars de différentes époques dans les magasins, à des endroits stratégiques comme sur la Route de Rouen). Une part a également été laissée en cas de fête de fin d'année.

Le papier acquis pour 6 800 € sera réutilisé l'année prochaine.

Pour les autres associations, des coûts inhérents existent, comme vous avez peut-être pu en entendre l'écho dans la presse, il a donc été décidé de ne pas baisser leurs montants.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le compte-rendu de la Commission Vie Associative du 03 mars 2020.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 09 MARS 2020

COMMISSION SCOLAIRE

Lundi 9 Mars 2020

VILLE DE DOUDEVILLE

ORDRE DU JOUR

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	x			
M. DEFRANCE	x			
M. DUTHOIT	x			
M. LEBOUCHER			x	
MME CHANEL			x	
MME LECLERC		x		
Suppléante : Mme GUENOUX			x	
Suppléant : M. DURÉCU	x			

Invités : Mme TONNERRE, Mme FERNANDES

Présence de M. MERIT

Mme LECLERC est remplacée par M. DURECU

Absents : M. LEBOUCHER, Mme CHANEL, Mme GUENOUX (suppléante)

Absent excusé : Mme LECLERC

Pouvoirs : Mme LECLERC à M. DURECU

Préambule :

I-EFFECTIFS SCOLAIRES 2019/2020 :

	Nombre d'élève résidant à Doudeville	Nombre d'élève résidant hors Doudeville	Total 2019/2020	Total 2018/2019	Total 2017/2018
Ecole BRETON	116	99	215	213	236
Ecole MENSIRE	63	47	110	118	128
Ecole Ste MARIE Maternelle	23	44	179	184	185
Ecole Ste MARIE Primaire	26	86			
Collège A. RAIMBOURG			382	392	393
TOTAL			886	907	942

Soit un total de **886** enfants scolarisés à Doudeville pour l'année scolaire 2019/2020.

Mme FERNANDES indique que l'Ecole BRETON a connu depuis le début de l'année 3 inscriptions, les effectifs de l'Ecole passent donc à 215 et le total d'élèves à DOUDEVILLE atteint 886.

Mme TONNERRE et M. DEFRANCE font part de leur inquiétude face à la diminution constante des effectifs, avec récemment 2 fermetures de classes et un risque important d'une nouvelle fermeture, si les établissements passent sous un certain seuil du nombre d'élèves par classe.

M. MALANDRIN explique cette baisse comme résultant de la démographie.

M. DEFRANCE le confirme, constant lui-même au Collège André RAIMBOURG la fermeture d'une classe de 3^e.

II – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Commission scolaire : budget 2020 de fonctionnement des écoles											
	Subventions allouées 2019			TOTAL	Demande année 2020			TOTAL	Avis de la commission 2020		
	Ecole Primaire	Ecole Maternelle			Ecole Primaire	Ecole Maternelle			Ecole Primaire	Ecole Maternelle	
Voyages pédagogiques	13 € x 213	13 € x 118	4 303,00 €	13 € x 215	13 € x 110	4 225,00 €	13 € x 215	13 € x 110	4 225,00 €		
Fournitures scolaires	39,50 € x 213	39,50 € x 118	13 074,50 €	39,50 € x 215	39,50 € x 110	12 837,50 €	39,50 € x 215	39,50 € x 110	12 837,50 €		
Matériel sportif	400 €	400 €	800,00 €	400 €	400 €	800,00 €	400 €	400 €	800,00 €		
Budget Psychologue	300 €		300,00 €	300 €		300,00 €	300 €		300,00 €		
Manuels scolaires	1200 €		1 200,00 €	1200 €		1 200,00 €	1200 €		1 200,00 €		
Langue vivante	380 €		380,00 €	380 €		380,00 €	380 €		380,00 €		
ULIS	500 €		500,00 €	500 €		500,00 €	500 €		500,00 €		
Classes transplantées	36 € x 108		3 888,00 €	36 € x 116		4 176,00 €	36 € x 116		4 176,00 €		
Fête de NOËL	11 € x 213	11 € x 118	3 641,00 €	11 € x 215	11 € x 110	3 575,00 €	11 € x 215	11 € x 110	3 575,00 €		
RASED	305 €		305,00 €	305 €		305,00 €	305 €		305,00 €		
Musique	250 €		250,00 €	250 €		250,00 €	250 €		250,00 €		
Bibliothèque	600 €	400 €	1 000,00 €	600 €	400 €	1 000,00 €	600 €	400 €	1 000,00 €		
Piscine	Entrée	Transport	Total piscine	Entrée	Transport	Total piscine	Entrée	Transport	Total piscine		
	8 944,10 €	4 830,00 €	13 774,10 €	10 575,00 €	4 945,00 €	15 520,00 €	10 575,00 €	4 945,00 €	15 520,00 €		
		TOTAL	43 415,60 €		TOTAL	45 068,50 €		TOTAL	45 068,50 €		

Piscine (pour information) :

2017/2018 = 13.538.90 euros

2016/2017 = 11.453.30 euros

1 –VOYAGES PEDAGOGIQUES :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Avis de la Commission pour le budget 2020 :

Budget 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole élémentaire : [Reconduction](#)

Total dotation « voyages scolaires » : 4 225,00 €

2 - FOURNITURES SCOLAIRES :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Avis de la Commission pour le budget 2020 :

Budget 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole élémentaire : [Reconduction](#)

Total dotation « fournitures scolaires » : 12 837,50 €

3- MATERIEL SPORTIF :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Avis de la Commission pour le budget 2020 :

Budget 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Total dotation « Matériel sportif » : 800,00 €

4- FETE DE NOEL :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Avis de la Commission pour le budget 2020 :

Budget 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Total dotation « fête de Noël » : 3 575,00 €

5- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole primaire : [Reconduction](#)

Avis de la Commission pour l'année 2020 :

Budget 2020 :

Ecole maternelle : [Reconduction](#)

Ecole élémentaire : [Reconduction](#)

Total dotation « Bibliothèque / Médiathèque » : 1 000,00 €

6- AUTRES BESOINS :

Ecole Primaire

Demande de Madame la Directrice pour l'année 2020 :

Avis de la Commission pour le budget 2020 :

BUDGET 2020 :

Demande de Madame la Directrice pour l'année 2020 :

Psychologue scolaire : [Reconduction 300 euros](#)

Manuels scolaires : [Reconduction 1 200 euros](#)

Langue vivante : [Reconduction 380 euros](#)

ULIS : [Reconduction 500 euros](#)

Classes transplantées : Reconduction 36 euros / élève
R.A.S.E.D. : Reconduction 305 euros
Intervenant en musique : Reconduction 250 euros

Avis de la Commission pour le budget 2020 :

BUDGET 2020 :

Psychologue scolaire : Reconduction 300 euros
Manuels scolaires : Reconduction 1 200 euros
Langue vivante : Reconduction 380 euros
ULIS : Reconduction 500 euros
Classes transplantées : Reconduction 36 euros / élève
R.A.S.E.D. : Reconduction 305 euros
Intervenant en musique : Reconduction 250 euros

Soit un total de 7 111,00 € euros.

7- PISCINE :

Entrées piscine et transport: période du 11 septembre 2019 au 21 juin 2020

Lundis:

1^{ère} période: du 23.03.2020 au 15.06.2020 soit **10 lundis**

49 élèves x 4 € 70 = **230€30**
230 € 30 + 115 € (transport) = **345€30**
345€30 x 10 = **3453 €**

Entrée piscine: 230€30 x 10 = **2303€**

Transport: 115 x 10 = **1150 €**

Mardis:

1^{ère} période: du 10.09.2019 au 03.12.2019 soit **11 mardis**

51 élèves x 4 € 70 = **239€70**
239 € 70 + 115 € (transport) = **354€70**
354 € 70 x 11 = **3901€ 70**

Entrée piscine: 239,70 x 11 = **2636,70 €**

Transport: 115 x 11 = **1265 €**

2^{ème} période: du 10.12.2019 au 17.03.2020 soit **11 mardis**

52 élèves x 4 € 70 = **244€40**
244 €40 + 115 € (transport) = **359€40**
359€40 € x 11 = **3953 € 40**

Entrée piscine: $244\text{€}40 \times 11 = 2688\text{€}40$

Transport: $115 \times 11 = 1265 \text{ €}$

3ème période: du 24.03.2020 au 13.06.2020 soit **11 mardis**

$57 \text{ élèves} \times 4 \text{ €} 70 = 267\text{€}90$

$267 \text{ €}90 + 115 \text{ € (transport)} = 382\text{€}90$

$382\text{€}90 \text{ €} \times 11 = 4211\text{€}90$

Entrée piscine: $267\text{€}90 \times 11 = 2946\text{€}90$

Transport: $115 \times 11 = 1265 \text{ €}$

Coût total: $3453 + 3901,70 + 3953,40 + 4211,90 = 15\ 520\text{€}$

Total pour l'année 2019.2020: **15 520€**

Piscine: **10 575 €**

Transport: **4 945 €**

Avis de la Commission pour l'année 2020 :

BUDGET 2020 :

Entrées piscines : **10 575 €**

Transport : **4 945 €**

Mme FERNANDES rappelle que cela fait 2 ans que les établissements scolaires n'ont pas demandé d'hausse du budget de fonctionnement, ce que M. MALANDRIN confirme.

III – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 :

1) Ecole maternelle :

Définition des besoins pour 2020 :

Matériel :

1 appareil photo par classe (4)

Jeux extérieurs :

Nouvelle structure à la place des hortensias

Travaux divers :

- Nettoyage des toitures (vérifier les infiltrations)

- Marquage au sol (parcours vélo jeux)

- Pelouse à refaire : de nombreux trous et manque d'herbes

- Hortensias

- Sable à renouveler

- Nettoyage des pavés devant les classes

- Tableau extérieur aimantée

Avis de la Commission pour l'année 2020 :

Matériel :

- 100 € pour chaque appareil photo soit environ 400 € à prévoir.

- Une ou deux structures de jeux dans la limite de 5 000 € à 6 000 €.

- Décision non tranchée pour la demande d'une nouvelle structure à la place des hortensias.

Travaux divers :

- Préciser les lieux concernés par le nettoyage des toitures et les lieux victimes d'infiltration pour déterminer le coût (une partie des toits avait été nettoyée l'année dernière).

- Le marquage au sol a été fait cette année et sera reconduit cet été par les services techniques.

- Interrogation sur l'opportunité de refaire la pelouse, face à ses nombreuses utilisations. La solution d'implanter du gazon à pousse rapide en juillet est envisagée.

- Sable du bac à sable à renouveler pour les vacances de Pâques.

- Nettoyage des pavés devant les classes à faire par les services techniques un mercredi après-midi.

- Tableau extérieur aimanté à entretenir, à voir si disponible dans les stocks de la commune.

2) Ecole élémentaire :

Définition des besoins pour 2020 :

Matériel :

Travaux divers :

- Toiture préau

- Peinture classes ;

- Dégâts des eaux bureau psy ;

- Fenêtres BCD et vitres SAS ;

- Peintures cour de récréation + couloir + escalier + bureau psychologue scolaire

Poncer le parquet du plancher du couloir

Avis de la Commission pour l'année 2020 :

Travaux divers :

- Réparation des trous dans la toiture du préau.
- Priorisation dans la peinture des classes, à effectuer par les services techniques.
- Entreprendre les démarches pour déclarer un dégât des eaux pour le bureau du psychologue scolaire.
- Les fenêtres BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) côté cours sont à condamner et les vitres SAS ont été commandées, il faut attendre la livraison et l'installation.
- Des opérations de peinture sont à prévoir pour la cour de récréation, les couloirs, escaliers et le bureau du psychologue scolaire, opérées par les services techniques.
- Louer une ponceuse avec aspirateur, avant de la peinture, pour poncer le parquet du plancher du couloir pendant les vacances, par les services techniques.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Mme FERNANDES demande s'il serait opportun de candidater pour le projet équipement numérique 2020, grâce auquel l'Etat assurerait 50 % des dépenses en équipement informatique pour les communes rurales (dossier à transmettre au plus tard en mai 2020).

Avis de la Commission pour l'année 2020 :

Définition des besoins des écoles et estimation du coût avant prise de décision, tout en regardant si ce projet peut-être couplé avec des subventions DETR et/ou du département.

Mme FERNANDES demande à ce qu'il lui soit refourni le rapport d'amiante des écoles.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **valident / ne valident pas** le présent compte-rendu de la Commission Scolaire du 09 mars 2020.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DEFRANCE énonce que la Commission ayant eu lieu avant le confinement, il est possible que certaines dépenses de fonctionnement soient à la baisse (ex : classe découverte, piscine).

Concernant la définition des besoins évoqués pendant la Commission, certains ont déjà été résolus. Cela a été le cas pour les infiltrations, le parquet a été poncé etc., autant d'opérations qui ont pu être faites pendant la période de confinement.

Avec le COVID-19, il est probable que beaucoup de dépenses imprévues aient lieu. Il est étudié la possibilité de récupérer des ordinateurs du collège qui fonctionnent encore, en attendant du matériel neuf. Il est probable que la possibilité de subvention pour le projet équipement numérique 2020 soit reconduite en 2021, la crise sanitaire n'ayant pas permis de candidater.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le présent compte-rendu de la Commission Scolaire du 09 mars 2020.

6) PRESENTATION DES TRAVAUX RETENUS EN INVESTISSEMENT

Exposé de M. LAURENT

Le tableau d'investissement 2020 a été envoyé hier aux membres du Conseil municipal et celui-ci pourra être approfondi tout au long du conseil.

Voici présentement les grandes lignes des travaux retenus en investissement.

Après avoir repris les restes à réaliser du montant de 473 767,00 €, il est présenté un budget de 990 363,25 €. Ce budget reprend les 25% déjà voté en Conseil municipal ainsi que l'ensemble des travaux de la Commune.

Cependant 5 grands chapitres ressortent :

1) Programme 235

Ce programme correspond à la première tranche de la réhabilitation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Doudeville, pour une somme de 490 600 €, projet qui va aujourd'hui faire l'objet d'une délibération.

2) Programme 268

Cela concerne la sécurisation du RD 20 pour 100 758 € (un montant brut, sans la participation du département, pour une somme d'environ 60 000€).

3) Programme 262

Programme relatif aux cavités pour la Rue du Haras pour un montant de 84 359 €, qui fera également l'objet d'une délibération ce jour.

4) Programme 137

Ce programme fait l'objet de 2 délibérations pour un montant de 64 000€.

5) Chapitre 020

Dépenses imprévues pour un montant de 87 648,25€.

Une somme relativement importante mais l'équipe en place actuellement souhaite laisser à la nouvelle municipalité de la souplesse afin qu'elle puisse répartir comme bon lui semble le reste des dépenses qui ont fait l'objet de demandes de subvention (une tranche de relevage au cimetière, *city stade*.....).

Commentaires du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN précise que si des dépenses pour la sécurisation du RD20 avaient déjà été votées en 2019, alors pourquoi sont-elles de nouveau présentes ? Répondant lui-même à la question, invoquant qu'avec les 140 000 € initialement prévus, un surcoût de 94 000 € HT est survenu, dû par exemple à 400 tonnes de bitume en plus non prévues.

Des subventions ont donc été demandées au département. Il devrait donc y avoir des recettes importantes mais nous ne les connaissons pas encore leur montant, elles n'ont donc pas encore été inscrites au budget primitif.

Pour la voirie, les travaux vont bientôt reprendre, d'abord à Seltot, puis au cimetière etc.

M. DURECU interroge sur l'avancement des travaux, notamment sur Bosc Mare.

M. MALANDRIN répond que pour Bosc Mare, rien prévu car il y a eu des travaux d'électrification mais pas encore d'intervention pour l'eau courante. Il a donc été décidé de ne pas refaire la route car elle sera casée de toute manière une 2^e fois (en attente de l'invention du syndicat d'eau). Les travaux à ce niveau-là ne sont pas encore prévus. Pour le moment, la partie basse a bien été comblée par le SDE76, donc il n'y a pas de problème. Par contre, des difficultés ont été rencontrées sur la Route de Bosc Mare où les bas-côtés ont dû être refaits (le travail semble avoir été bon, pas de retour pour l'instant).

Le programme 267 relatif à l'éclairage public / transition énergétique correspond à une tranche prévue chaque année.

M. DURECU se questionne sur la somme de 12 000 € pour le parquet.

M. MALANDRIN annonce qu'il s'agit d'une somme prévisionnelle, la fuite présente en Salle d'Honneur n'est toujours pas localisée (il faudra peut-être ouvrir la dalle). Des planches avaient été remises et ont de nouveau moisi et on constate également une certaine humidité. Les assureurs refusent de nous envoyer un expert avant la localisation de la fuite.

Mme GUENOUX complète, la somme sera peut-être une prise en charge de l'assurance, mais seulement en remboursement. Il faut avancer donc provisionner.

M. MALANDRIN termine en déclarant que les sommes imprévues au 020 sont importantes pour laisser de la latitude à la nouvelle équipe municipale. Cependant, 2 travaux importants sont à voter rapidement :

- Le clocher de l'Eglise pour lancer l'appel d'offres (plus le temps passe, plus cela coûtera cher). Des cordistes étaient intervenus en début d'année et ont évoqué des risques (voir l'impossibilité) pour les interventions futures.**
- Et les cavités rue des Haras, les deux seront abordés aujourd'hui.**

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas appelés à voter à ce sujet.

7) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2020

A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 - ARTICLE 6574 :

Le montant total des subventions communales est de **110 750,00 €**.

Par rapport au compte-rendu de la Commission Vie Associative du 03 mars 2020, il a été décidé de diminuer de 13 000,00 € le montant de la subvention à l'association DOUDEVILLE EN FETE, du fait de l'annulation de nombreux évènements comme la Fête du Lin le 15 août 2020. Le montant initial de 27 197,00 € est donc réduit à 14 197,00 €.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2020 de 30 000,00 €, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputée à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre de primaires : 32 32 x 792,68 € = 25.365,76 € Nbre maternelles : 29 29 x 1 448,93 € = 42.018,97 € Montant Subv : <u>67.384,73 €</u>	Nbre de primaires : 26 26 x 629.69 € = 16 371.94 € Nbre maternelles : 25 25 x 1 148.61 = 28 715.24 € Montant Subv : <u>45 087.19 €</u>	Nbre de primaires : 26 26 x 795,15 € = 20 673,85 € Nbre maternelles : 23 23 x 1 360,26 = 31 286,06 € Montant Subv : <u>51 959,91 €</u>
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	126x36 € <u>4.536 €</u>	108x36 € <u>3 888.00 €</u>	116x36 € <u>4 176.00 €</u>

VIE SCOLAIRE : 4 176,00 €

ECOLE STE MARIE : 51 959,91 €

ASSOCIATIONS & ORGANISMES DIVERS : 33 600,25 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES : 20 720,00 €

PROVISION : 4 469,84 €

TOTAL : 110 750,00 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX, avant de présenter la délibération :

En premier lieu, elle tenait à présenter les excuses de M. LUCAS qui ne peut être là ce soir car en congés. Cependant il a été possible de bénéficier de son aide pendant l'élaboration du budget en répondant à chaque question de manière rapide et efficace.

Lors du dernier conseil, au cours duquel fut voté le compte administratif, elle ne pensait pas revenir pour le vote d'un budget primitif. Celui-ci était en cours de préparation et devait être laissé à la nouvelle équipe pour qu'elle le modifie selon ses désirs et le fasse voter.

Le contexte a fait que sa passation n'a pas été faite et au 20 mai, DOUDEVILLE n'a toujours pas de budget!

La nécessité de faire avancer certains dossiers urgents, comme des travaux et aussi de ne pas prendre de retard sur le travail administratif, a conduit l'équipe municipale à présenter un budget primitif au vote, pour avoir cette trame indispensable et ne pas perdre une année. Par exemple, la date butoir pour la transmission de l'adoption des taux d'imposition est le 3 juillet.

C'est un budget qui a été préparé sur une période longue (de janvier à mai), qui a été fait sérieusement, qui n'est pas politique et qui surtout tient compte des particularités du moment.

C'est un budget qui n'a jamais aussi bien porté son nom (primitif) que cette année car il faudra le faire évoluer tout du long.

Les principales incertitudes portent sur :

- la crise sanitaire, difficile encore d'en mesurer les impacts financiers sur 2020.
- le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès du département et la DSIL. Quand nous recevrons les réponses il y aura des choix à faire.
- Et en dernier lieu l'installation de la nouvelle équipe : nous ne connaissons pas l'orientation qu'elle veut donner à ce budget.

Aussi il a été préparé en gardant à l'esprit ces éléments et dans le souci qu'il soit agile et qu'il puisse s'adapter et bien sûr, il est sincère.

C'est la raison pour laquelle les dépenses imprévues sont importantes tant en fonctionnement qu'en investissement et pourront être utilisées pour les besoins de la Commune, par la nouvelle équipe avec des techniques budgétaires bien connues comme par exemple :

- Les décisions modificatives (2 s'imposent déjà pour les travaux en régie et opérations d'ordre comme chaque année).
- Les arrêtés pour utiliser les dépenses imprévues des chapitres 020 et 022.
- Le vote d'un budget supplémentaire par exemple quand nous aurons reçu des réponses aux demandes de subvention ou quand nous aurons la convention écrite du département pour la prise en charge d'une partie des travaux sur l'avenant CD20.

Ce budget ne demande qu'à vivre et il faudra le faire vivre! Il n'est pas figé.

En l'absence de commissions préalables, nous vous avons adressé des documents pour ce projet de budget primitif.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 16

Contre : 2 (Mme LECLERC et Mme FICET)

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 contre ((Mme LECLERC et Mme FICET), adoptent la présente délibération.

B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020 :

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2020	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2020
TAXE HABITATION	2 271 000	17,07	17,07	387 660
TAXE FONCIERE (BATI)	1 963 000	26,94	26,94	528 832
TAXE FONCIERE (NON BATI)	104 100	61,83	61,83	64 365
CFE	232 800	16,60	16,60	38 645
PRODUIT FISCAL				1 019 502

Maintien de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation de 5%.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

C) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le budget primitif 2020 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de **2 726 905,85 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 928 489,07 euros**.

Les dépenses et les recettes par programme, en 2020, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	42 000,00	
131	Matériel mairie	11 300,00	
133	Acquisition matériel voirie	3 388,00	
134	Matériel et travaux écoles	23 500,00	
137	Eclairage public	64 000,00	
209	Aménagement espaces verts	1 500,00	
215	Matériel espaces verts	16 000,00	
217	Assainissement Saint Eloi	3 000,00	
225	Réfection voiries	12 110,00	
230	Police municipale		
232	Bâtiment services techniques		
235	Réhabilitation église	490 600,00	
240	PLU	5 000,00	
241	Réorganisation cimetières	18 500,00	
245	Matériel restaurant scolaire	2 200,00	
246	Rénovation stade tribune		
250	Matériel fêtes et cérémonies	4 000,00	
252	Signalétique	4 000,00	
254	Jardin partagé	500,00	
255	Centre de loisirs	1 000,00	
259	Requalification du centre bourg		
261	Réhabilitation 2 Rue Cacheleu		
262	Cavités Souterraines	84 359,00	
264	Défense incendie	12 000,00	
267	Eclairage public transition énergétique	3 000,00	
268	Sécurisation RD 20	100 758,00	
269	Club house Handball		
Total programmes d'investissement		902 715,00	
Restes à réaliser		473 767,00	
Dotations, fonds divers et réserves		77,00	
Autres immobilisations financières		5 321,00	

Opérations d'ordre			
Dépenses imprévues		87 648,25	
Solde d'exécution reporté		278 960,82	
Capital des emprunts		180 000,00	
Total des recettes emprunt			460 000,00
Recettes propres – FCTVA - TA			82 000,00
Excédents fonct. Capitalisés 1068			752 727,82
Virement section fonctionnement			415 529,85
Amortissement – Cession éléments d'actif et amortissement des frais d'études et d'insertion			8 000,00
Subventions d'équipement			210 231,40
TOTAUX		1 928 489,07	1 928 489,07

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2020
023	Virement à la section d'investissement	415 529,85
011	Charges à caractère général	634 300,00
012	Charges de Personnel	1 297 113,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
022	Dépenses imprévues	45 321,00
65	Autres charges de gestion courante	271 992,00
66	Charges financières	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 650,00
042	Opérations d'ordre	8 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		2 726 905,85

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2020
002	Excédent d'exploitation reporté	224 175,85
013	Atténuations de charges	20 000,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produits des services domaniaux	125 730,00
73	Impôts et Taxes	1 271 919,00
74	Dotations subventions participations	965 103,00
75	Autres produits de gestion courante	113 460,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00
78	Reprise sur provisions	1 013,00
Total des recettes de fonctionnement		2 726 905,85

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU demande ce qui explique l'écart entre les contributions directes et l'article 73 de 200 000 € de plus.

Mme GUENOUX énumère une liste des contributions et taxes présents au chapitre 73, telle la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales, le fonds de péréquation des ressources communales et intercom., les droits de place etc. Ces éléments se retrouvent plus en détail dans les documents transmis hier.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. DURÉCU, M. PERCHE, Mme FICET, M. ORANGE et Mme LECLERC)

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions, adoptent la présente délibération.

8) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2020

Le budget primitif annexe Centre de tri 2020 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation pour un montant de **102 580,52 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **115 301,45 euros**.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2020
605	Achat de matériel, équipements et travaux	24 300,52
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
61558	Autres biens immobiliers	1 000,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 000,00
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	30 460,00
6541	Créances admises en non-valeur	33 120,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
Total		102 580,52

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2020
002	Excédent d'exploitation reporté	30 460,52
752	Revenus des immeubles	31 400,00
758	Produits divers de gestion courante	7 600,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	33 120,00
Total		102 580,52

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2020
1641	Emprunts	14 500,00
2031	Frais d'études	20 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	40 000,00
2313	Constructions	40 801,45
Total		115 301,45

Articles	Libellé	Budget 2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	115 301,45

Total		115 301,45
--------------	--	-------------------

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX précise que l'article en dépenses 6541 Créances admises en non-valeur fait chaque année l'objet d'une reprise sur provisions car la Commune n'a toujours pas d'éléments sur la situation de l'ancien locataire (pour les loyers non payés).

Il est actuellement en liquidation judiciaire. Si l'entreprise disparaît, la provision sera passée en non-valeur. Il demeure un doute sur le montant de la provision qui est TTC. Il y a peut-être trop, mais c'est préférable à l'inverse.

M. MALANDRIN ajoute que ce budget s'équilibre bien.

Mme GUENOUX tempère car il reste fragile, du fait d'un seul locataire unique.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

9) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2020

Le budget primitif annexe Lotissement 2020 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation pour un montant de **349 545,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **333 017,00 euros**.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2020
6045	Achats d'études, prestations de services	33 925,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	270 924,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	19 111,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	8 585,00
608	Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement	6 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00
Total		349 545,00

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2020
7133	Variation des en-cours de production de biens	324 435,00
796	Transferts de charges financières	6 000,00
002	Résultat reporté ou anticipé	19 110,00
Total		349 545,00

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2020
3351	Terrains	8 585,00
3354	Etudes et prestations de services	33 925,00
3355	Travaux	270 925,00
33586	Frais financiers	11 000,00
001	Solde d'exécution	8 582,00
Total		333 017,00

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2020
021	Virement de la section d'exploitation	19 111,00
1641	Emprunts	300 000,00
168748	Autres communes	5 321,00
3351	Terrains	8 585,00
Total		333 017,00

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX énonce que des documents vous avaient été transmis car c'est un budget difficile à lire, avec des variations de stocks.

Les ventes ne sont pas intégrées en 2020 car elles sont incertaines.

La recette de l'article 168748 Autres communes de 5 321,00 € est une avance remboursable (somme qui réintègrera à terme le budget ville).

M. MALANDRIN remercie Mme GUENOUX pour ce gros travail. Même s'il a été avancé avant mars, il a fallu revenir dessus pour le finaliser et a nécessité de nombreuses heures, tout en prenant en compte le télétravail des agents.

M. MALANDRIN profite d'évoquer le budget lotissement pour évoquer l'avancement des travaux.

Mme CUADRADO informe que les travaux ont été arrêtés en février à cause du climat puis en mars / avril du fait de la crise sanitaire. Ils ont repris le 28 avril avec un protocole strict. La mare pélagique a été faite et les travaux de terrassement sont avancés à 70 %.

Différentes entreprises vont également prochainement intervenir, comme Véolia au 2 juin, installation du gaz au 3 juin et jusqu'en septembre pour le Syndicat du Caux Central.

Théoriquement, selon le planning, le lotissement devrait être finalisé fin juillet.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. DURÉCU, M. PERCHE, Mme FICET, M. ORANGE et Mme LECLERC)

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions, adoptent la présente délibération.

10) FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2018/2019

Exposé de M. DEFRANCE.

Il s'agit de valider les montants des contributions des communes, pour l'année scolaire 2018/2019 :

Présentation des coûts par élève :

Ecole maternelle Mensire : Coût total à la charge de la commune : 174 492,80 € pour un total de 118 élèves inscrits soit une dépense de 1 478,75 € par élève inscrit.

Ecole élémentaire Breton : Coût total à la charge de la commune : 184 120,21 € pour un total de 213 élèves inscrits soit une dépense de 864,41 € par élève inscrit.

Les communes suivantes devront s'acquitter d'une contribution au titre de l'année scolaire 2018/2019 selon le détail présenté ci-dessous, **avec application du potentiel fiscal de la commune de résidence** ou demande de prorata aux trimestres suivis. Chaque commune devra adopter une délibération concordante validant le coût demandé. Toutes les communes ont été contactées concernant les montants ci-dessous mais peu ont répondu. Elles sont donc informées des montants attendus par la commune de Doudeville.

Potentiel fiscal 2019	2018-2019	Breton	864,41 €								
		Mensire	1 478,75 €								
Commune de résidence	PF commune de résidence	PF moyen de la strate	Coefficient de pondération	Contribution pondérée maternelle	Effectif maternelle	Coût effectif maternelle	Contribution pondérée primaire	Effectif primaire	Coût effectif primaire	Coût effectif total	
Amfreville-les-Champs	359,93785	559,221651	0,8218	1 215,27 €	1	1 215,27 €	710,39 €	2	1 420,78 €	2 636,05 €	
Anvéville	283,76101	559,221651	0,7537	1 114,55 €	3	3 343,65 €	651,52 €	8	5 212,12 €	8 555,77 €	
Bénesville	386,79263	559,221651	0,8458	1 250,77 €	5,3333333	6 670,79 €	731,14 €	8,6666667	6 336,59 €	13 007,38 €	
SIVOS Berville- Etalleville	Berville Etalleville	274,97363	599,0613985	0,7295	1 078,75 €	0	- €	630,59 €	2,3333333	1 471,38 €	1 471,38 €
		1	1	1,0000	1 478,75 €	0	- €	864,41 €	0	- €	- €
Carville-Pot-de-Fer	417,33333	559,221651	0,8731	1 291,15 €	0	- €	754,75 €	4	3 019,00 €	3 019,00 €	
Fultot	411,97854	559,221651	0,8683	1 284,07 €	4	5 136,29 €	750,61 €	12	9 007,32 €	14 143,61 €	
Gonzeville	528,14634	559,221651	0,9722	1 437,66 €	2	2 875,33 €	840,39 €	3	2 521,18 €	5 396,51 €	
Gueutteville les grès	461,5946	559,221651	0,9127	1 349,67 €	0	- €	788,96 €	1	788,96 €	788,96 €	
Harcenville	444,36961	638,901146	0,8478	1 253,63 €	10	12 536,26 €	732,81 €	27	19 785,95 €	32 322,21 €	
Hautot l'Aufroy	365,78158	559,221651	0,8270	1 222,99 €	0	- €	714,91 €	1	714,91 €	714,91 €	
Motteville	405,17762	638,901146	0,8171	1 208,27 €	0	- €	706,30 €	0	- €	- €	
Robertot	276,01732	559,221651	0,7468	1 104,31 €	1	1 104,31 €	645,53 €	5	3 227,65 €	4 331,96 €	
Routes	279,86429	559,221651	0,7502	1 109,40 €	9	9 984,58 €	648,50 €	17	11 024,56 €	21 009,14 €	
Sainte Marie des Champs	742,76777	703,236133	1,0000	1 478,75 €	0	- €	864,41 €	1	864,41 €	864,41 €	
Saint Vaast du Val	332,93375	559,221651	0,7977	1 179,56 €	0	- €	689,52 €	1	689,52 €	689,52 €	
Yvetot	692,67579	1046,222099	0,8310	1 228,90 €	0	- €	718,36 €	2	1 436,71 €	1 436,71 €	
					35,333333	42 866,48 €		95	67 521,03 €	110 387,51 €	

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

Pour information :

1^{er} trimestre du 03/09/2018 au 09/12/2018.

2^{ème} trimestre du 10/12/2018 au 24/03/2019.

3^{ème} trimestre du 25/03/2019 au 06/07/2019.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

11) FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2015/2016 – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE BENESVILLE

La commune de BENESVILLE a versé sa contribution communale concernant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 avant l'application du coût moyen pondéré.

Le montant versé n'était donc pas corrigé par le potentiel fiscal. Dans un souci d'équité vis-à-vis d'autres communes qui ont déjà obtenu ce remboursement, il convient d'autoriser la Commune de DOUDEVILLE à rembourser le trop-perçu à hauteur de 3 901,17 euros à la Commune de BENESVILLE.

Proposition de délibération :

Après correction de la contribution communale concernant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 en tenant compte du potentiel fiscal de la commune de résidence, les membres du Conseil Municipal **autorisent /n'autorisent pas** le remboursement du trop-perçu à la commune de BENESVILLE soit la somme de 3 901,17 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce remboursement.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU demande si c'est la dernière demande de ce type.

M. MALANDRIN confirme qu'en principe, c'est la dernière demande.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Après correction de la contribution communale concernant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 en tenant compte du potentiel fiscal de la commune de résidence, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le remboursement du trop-perçu à la commune de BENESVILLE soit la somme de 3 901,17 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce remboursement.

12) SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC SDE76 RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le projet préparé par le SDE76 et désigné "Rue du Bad Nenndorf" s'élève à un montant prévisionnel de 179 298,29 € T.T.C. et pour lequel la Commune est appelée à participer à hauteur de 58 449,10 € T.T.C.

Ce projet a pour but l'extension de l'éclairage public pour les lotissements en cours de réalisation.

Proposition de délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil communal **de valider / de ne pas valider** :

- l'adoption du projet ci-dessus ;
- l'inscription de la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 58 449,10 € T.T.C.
- la demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- l'autorisation pour Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU demande si cela touche une partie de la Rue du Bad Nenndorf ?

M. MALANDRIN répond que oui, pour l'éclairage et une partie des souterrains.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident :

- l'adoption du projet ci-dessus ;
- l'inscription de la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 58 449,10 € T.T.C.
- la demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- l'autorisation pour Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

13) SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC SDE76 RELATIVE AU PANNEAU LUMINEUX

Le projet préparé par le SDE76 et désigné "rue pierre lamotte" s'élève à un montant prévisionnel de 22 776,00 € T.T.C. et pour lequel la commune est appelée à participer à hauteur de 7 592,00 € T.T.C.

Ce projet a pour but de relier au réseau électrique le futur panneau lumineux de la Commune.

Proposition de délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil communal **de valider / de ne pas valider** :

- l'adoption du projet ci-dessus ;
- l'inscription de la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 7 592,00 € T.T.C.
- la demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- l'autorisation pour Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité, les membres du Conseil communal valident :

- l'adoption du projet ci-dessus ;
- l'inscription de la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 7 592,00 € T.T.C.
- la demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- l'autorisation pour Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

14) CREATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 270 – CITY STADE – BUDGET VILLE

Exposé de Mme GUENOUX.

La Commune a pour objectif de créer un *city stade*, un équipement d'extérieur ouvert à tous, visant à la pratique de multiples activités, notamment sportives. Pour cette dépense spécifique, Monsieur le Maire propose la création d'un programme d'investissement particulier, pour faciliter le suivi du projet.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **autorisent / n'autorisent pas** la création du programme 270 - *CITY STADE*.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX énonce que ce programme a été présenté dans le tableau d'investissement. Une subvention a été demandée, le créer dès à présent permet d'anticiper et de lancer des études.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent la création du programme 270 - *CITY STADE*.

15) APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L153-54 ;

Vu la délibération n°02/02/17 du 28 février 2017 du Conseil municipal approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 14 janvier 2020 soumettant à l'enquête publique le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Doudeville avec une déclaration de projet ;

Vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur.

A la suite de la délibération n°10/01/20 du 30 janvier 2020 relative à la mise en compatibilité du PLU, une enquête publique a été menée afin de permettre la réalisation d'un projet de maison pluridisciplinaire et Logi'séniors rue du Mont Criquet. Il est aujourd'hui question d'en approuver la modification.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **approuvent / n'approuvent pas** :

1) la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Doudeville avec une déclaration de projet pour le Préfet et la presse.

2) le Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité qui sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Doudeville, aux heures d'ouverture,
- à la Préfecture de Rouen.

3) le fait que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) le fait que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité approuvé :

- à Monsieur le préfet de Seine-Maritime
- à Monsieur le directeur départemental de l'équipement.

5) le fait que la présente délibération sera exécutoire :

- après transmission au préfet et accomplissement des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO précise que le permis de construire précédent pour le projet cité avant été refusé car non conforme au PLU, il a donc été modifié en ce sens.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent :

1) la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Doudeville avec une déclaration de projet pour le Préfet et la presse.

2) le Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité qui sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Doudeville, aux heures d'ouverture,
- à la Préfecture de Rouen.

3) le fait que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) le fait que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité approuvé :

- à Monsieur le préfet de Seine-Maritime
- à Monsieur le directeur départemental de l'équipement.

5) le fait que la présente délibération sera exécutoire :

- après transmission au préfet et accomplissement des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus.

16) FISCALISATION DES SYNDICATS

A) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2020 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes qui s'élève à 5 261,26 euros.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la fiscalisation de la participation ou l'inscription au budget primitif communal 2020.

Proposition de délibération :

Suite à la réception en mairie de la délibération du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes votée le 3 février 2020, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident **de fiscaliser / de budgétiser** la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes pour un montant de 5 261.26 €.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18 (la fiscalisation)

Contre : 0

Abstentions : 0

Suite à la réception en mairie de la délibération du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes votée le 3 février 2020, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fiscaliser la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes pour un montant de 5 261.26 €.

B) SIVOSSE DE LA REGION DE DOUDEVILLE

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2020 au Syndicat intercommunal à vocations scolaire, sportive et socio-éducative de la région de Doudeville qui s'élève 65 122,27 euros.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la fiscalisation de la participation ou l'inscription au budget primitif communal 2020.

Proposition de délibération :

Suite à la réception en mairie du montant prévisionnel voté la délibération du 05 mars 2020, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil

Municipal décide de **fiscaliser / de budgétiser** la participation au SIVOSSE pour un montant de 65 122,27 euros.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18 (la fiscalisation)

Contre : 0

Abstentions : 0

Suite à la réception en mairie du montant prévisionnel voté la délibération du 05 mars 2020 répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fiscaliser la participation au SIVOSSE pour un montant de 65 122,27 euros.

17) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2020

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER DETR	N° DOSSIER DSIL	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT		MONTANT DES COFINANCEMENTS	MONTANT AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
			DETR	DSIL			
		RENOVATION RESTAURANT SCOLAIRE	7 649.70	7 649.70	15 299.40	10 199.60	25 499
		PROJET D'AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS – CITY STADE	17 874.30	17 874.30	35 748.60	23 832.40	59 581
		REHABILITATION ECOLE JOSEPH BRETON	5 397.47	5 397.47	10 794.94	7 196.61	17 991.55
		VOIRIES 2020	5 998.50	5 998.50	11 997	7 998	19 995
		REFECTION MUR DE L'ENCEINTE DU CIMETIERE	4 526.30	4 526.30	9 052.60	6 035.05	15 087.65
		MISE AUX NORMES ET MISE EN ACCESSIBILITE DU LOCAL « ASSOCIATION DOUDEVILLE ACCUEIL »	8 031.09	8 031.09	16 062.18	10 708.12	26 770.30

Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal **autorisent/n'autorisent pas** Monsieur le Maire, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER DETR	N° DOSSIER DSIL	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT		MONTANT DES COFINANCEMENTS	MONTANT AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
			DETR	DSIL			
		RENOVATION RESTAURANT SCOLAIRE	7 649.70	7 649.70	15 299.40	10 199.60	25 499
		PROJET D'AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS – CITY STADE	17 874.30	17 874.30	35 748.60	23 832.40	59 581
		REHABILITATION ECOLE JOSEPH BRETON	5 397.47	5 397.47	10 794.94	7 196.61	17 991.55
		VOIRIES 2020	5 998.50	5 998.50	11 997	7 998	19 995
		REFECTION MUR DE L'ENCEINTE DU CIMETIERE	4 526.30	4 526.30	9 052.60	6 035.05	15 087.65
		MISE AUX NORMES ET MISE EN ACCESSIBILITE DU LOCAL « ASSOCIATION DOUDEVILLE ACCUEIL »	8 031.09	8 031.09	16 062.18	10 708.12	26 770.30

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local concernant les dossiers suivants :

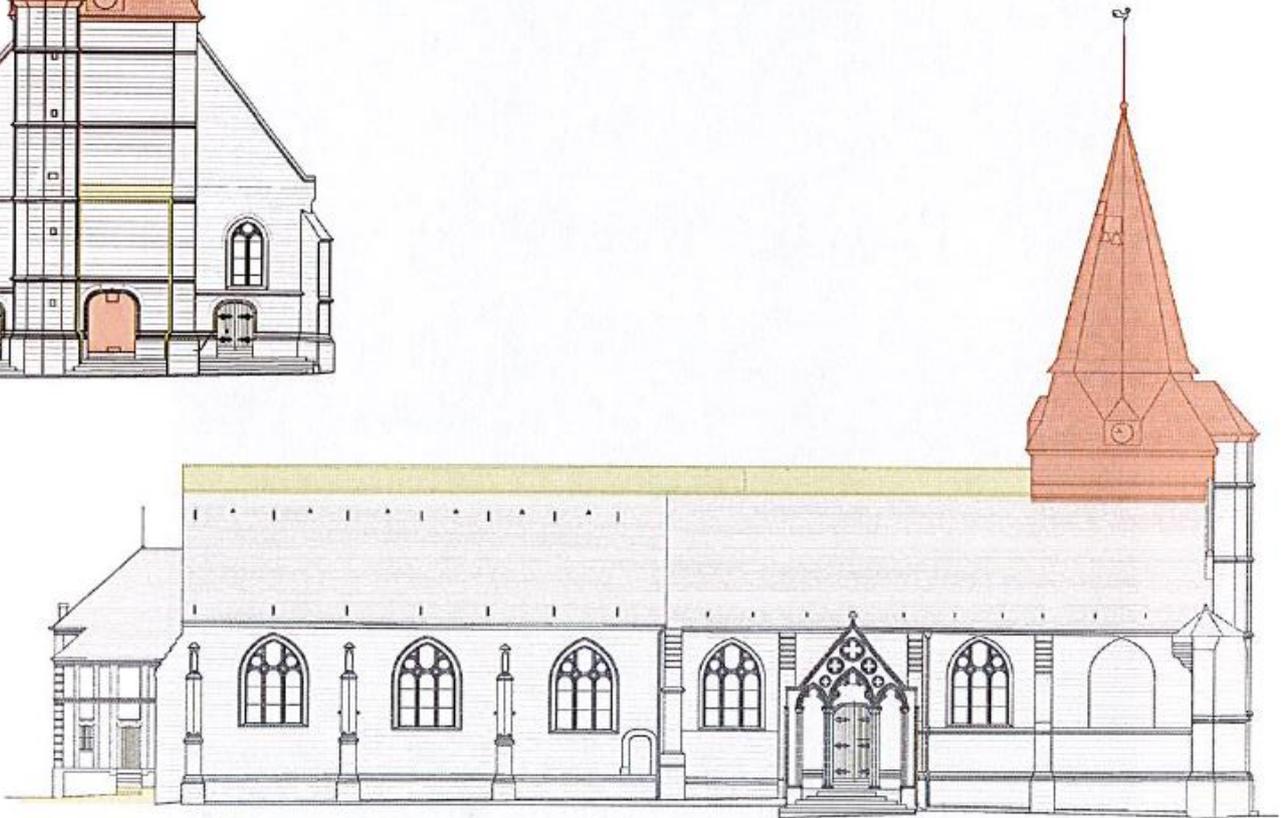
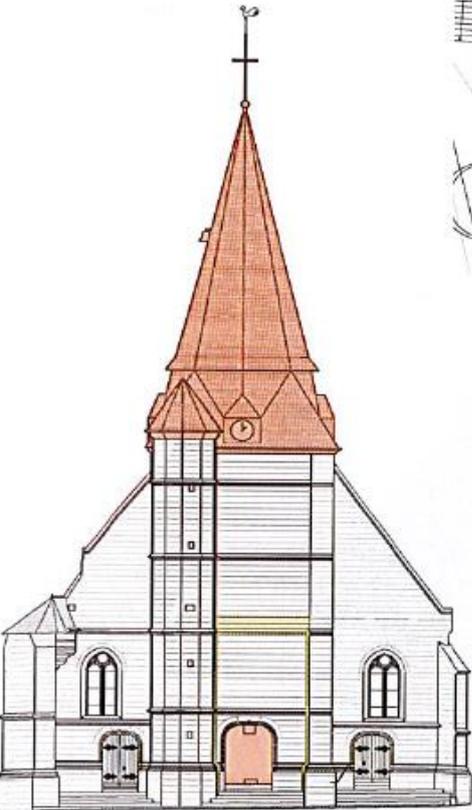
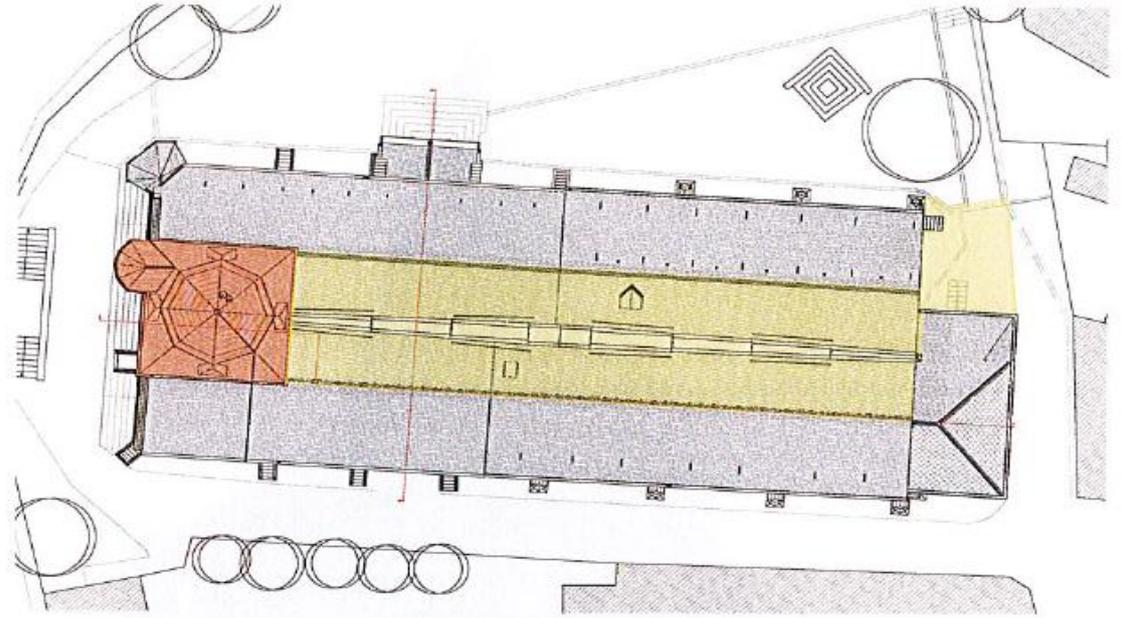
N° DOSSIER DETR	N° DOSSIER DSIL	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT		MONTANT DES COFINANCEMEN TS	MONTANT AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
			DETR	DSIL			
		RENOVATION RESTAURANT SCOLAIRE	7 649.70	7 649.70	15 299.40	10 199.60	25 499
		PROJET D'AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS – CITY STADE	17 874.30	17 874.30	35 748.60	23 832.40	59 581
		REHABILITATION ECOLE JOSEPH BRETON	5 397.47	5 397.47	10 794.94	7 196.61	17 991.55
		VOIRIES 2020	5 998.50	5 998.50	11 997	7 998	19 995
		REFECTION MUR DE L'ENCEINTE DU CIMETIERE	4 526.30	4 526.30	9 052.60	6 035.05	15 087.65
		MISE AUX NORMES ET MISE EN ACCESSIBILITE DU LOCAL « ASSOCIATION DOUDEVILLE ACCUEIL »	8 031.09	8 031.09	16 062.18	10 708.12	26 770.30

18) ADOPTION DU PROJET DE REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE DOUDEVILLE :

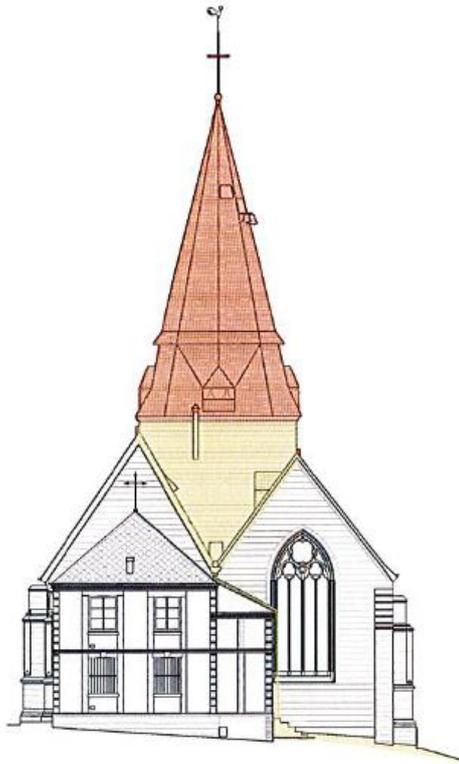
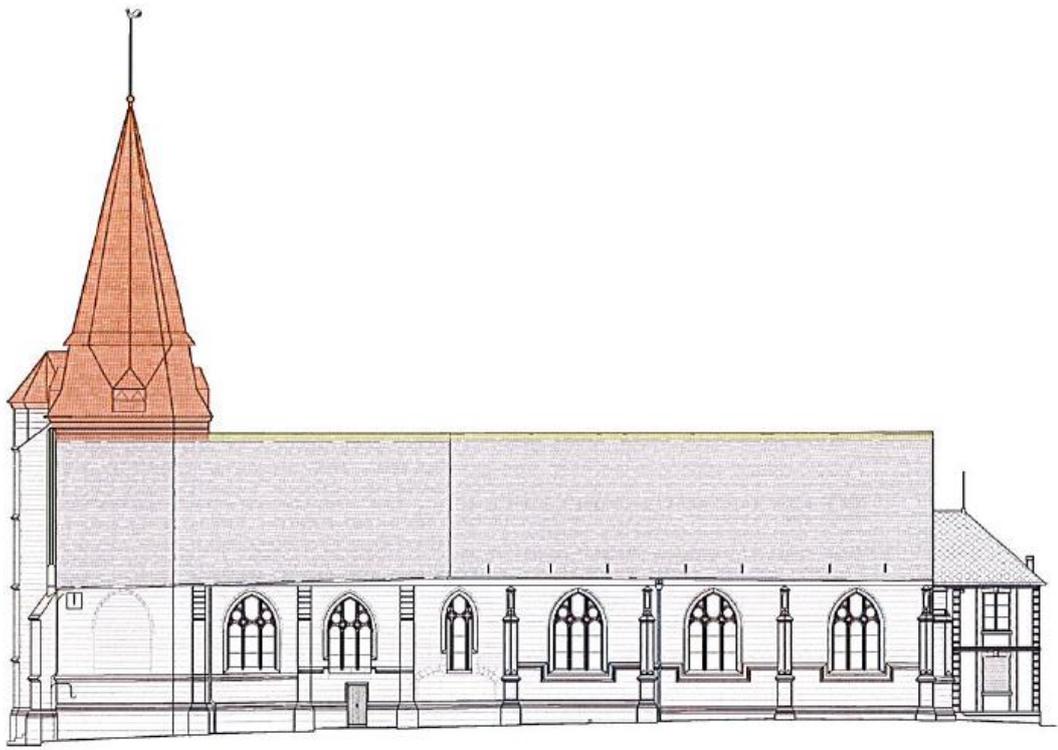
Lors du précédent Conseil municipal du 04 mars 2020, il avait été présenté à titre informatif le projet de travaux élaboré par le cabinet d'architectes FREDERIQUE PETIT ARCHITECTURE. La crise sanitaire ayant prolongé la durée des mandats jusqu'à une date incertaine, Monsieur le Maire souhaite ainsi faire approuver le projet de réfection du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Doudeville, le vote du budget primitif 2020 ayant eu lieu, et afin de lancer rapidement l'appel d'offres.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal les 3 parties du projet, dont le coût estimé de la phase 1 est de 390 596,66 € HT soit 468 715,99 € de travaux TTC, selon les pièces de nouveau exposées ci-dessous dans la présente délibération. Il est également rappelé que l'avant-projet du 8 avril 2019 avait fait l'objet de la délibération n°06/06/19 du 24 juin 2019.

Présentation des différentes phases et zones d'intervention



-  Tranche 1
-  Tranche 2
-  Tranche 3



Coût de la phase 1

INSTALLATIONS DE CHANTIER	<i>U</i>	<i>Q</i>
- Plan d'organisation de chantier	<i>PM</i>	<i>PM</i>
- Constat d'huissier	<i>PM</i>	<i>PM</i>
- Panneau de chantier	<i>ft</i>	1
- Bungalow de chantier		
- installation	<i>u</i>	1
- location	<i>mois</i>	12
- dépose	<i>u</i>	1
- Bungalow douche et sanitaire		
- installation	<i>u</i>	1
- location	<i>mois</i>	12
- dépose	<i>u</i>	1
- Alimentation en eau	<i>ft</i>	1
- Alimentation en électricité	<i>ft</i>	1
- Eclairage de sécurité chantier	<i>ft</i>	1
- Clôture et cantonnements de chantier	<i>ml</i>	100
- Signalisations du chantier	<i>ft</i>	1
- Nettoyage et remise en état des abords	<i>ft</i>	1
SOUSTOTAL		14 157,60 €

ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS		
- Échafaudages extérieurs		
- Façade Ouest du clocher	<i>m²</i>	85
- Façades de la tourelle	<i>m²</i>	108
- Sur première travée, façades Nord et Sud	<i>m²</i>	120
- Plus value pour bascules sur couvertures compris réparation des couvertures après intervention	<i>m²</i>	150
- Façade Est du clocher	<i>m²</i>	35
- Flèche du clocher	<i>m²</i>	399
- Sapines		
- Sapine monte matériaux	<i>ft</i>	1
- Sapine d'accès	<i>ft</i>	1
- Échafaudages intérieurs		
- Niveau 0 (RDC au plancher)	<i>ens</i>	1
- Niveau 1 (du plancher au arases)	<i>ens.</i>	1
- Échafaudage complément de sécurité dans la flèche	<i>ens.</i>	1
- Protection		
- Filet de protection sur échafaudage	<i>m²</i>	421
- Protection mécanique de l'escalier d'accès à l'orgue	<i>ft</i>	1
- Passage protégé sur façade Ouest	<i>ft</i>	1
SOUSTOTAL		117 433,62 €

MAÇONNERIE CLOCHER ET TOURELLE		
- Traitement biocide	<i>m²</i>	22
- Micro gommage compris grattage à la main au besoin	<i>m²</i>	22

- Rejointoiement sur élévations Nord et Sud du clocher	m ²	22
- Rejointoiement sur corniches et arases (clocher et tourelle)	m ²	21
- Reprise de maçonnerie diverses sur murs intérieurs	ens.	1
- Restauration des maçonneries sous sommiers	u	4
- Démolition remplissage portail central Ouest	m ³	3,25
- Redressement des ébrasements pour création d'une fausse porte	ens	1
- Reprise de sol sur la largeur de l'ébrasement après dépose du remplissage par emmarchement et raccord de sol pour création du seuil et pose de la porte	ens	1
- Nettoyage des arases et des planchers	ens	1
SOUSTOTAL		14 283,06 €

COUVERTURE

TOURELLE DU CLOCHER

- Dépose (ardoises et voliges)	m ²	13,5
- Bâchage	m ²	13,5
- Voligeage jointif 27mmx100mm	m ²	12
- Ardoises 30x20, épaisseur 5mm pose aux clous cuivre carrés, crantés	m ²	12
- Façon d'essente entre clocher et tourelle	m ²	1,5
- Noquets d'arêtiers trapézoïdaux en cuivre épaisseur 55/100e	ml	15
- Chanlatte en chêne	ml	7
- Faîtage en plomb épaisseur 2,5mm	ml	1
- Noues cachées en cuivre épaisseur 55/100e	ml	6
- Boite à eau en zinc épaisseur 0,65mm	ens.	1
- Gouttières Havraises développé XX en zinc épaisseur 0,65mm	ml	7
- Grille cache moineau rigide en acier galvanisé maille 10x10mm	ml	7
- Bande de garantie en zinc	ml	7

LUCARNES

- Dépose (ardoises et voliges)	m ²	21
- Déposes diverses	ens	1
- Voligeage jointif 27mmx100mm	m ²	21
- Ardoises 30x20, épaisseur 5mm pose aux clous cuivre carrés, crantés	m ²	21
- Noquets d'arêtiers trapézoïdaux en cuivre épaisseur 55/100e	ml	11,2
- Noues cachées en cuivre épaisseur 55/100e	ml	17,6
- Faîtage en plomb épaisseur 2,5mm	u	4
- Façon d'étanchéité en plomb au droit des cadrans	u	2
- Couvrement en plomb de la charpente des lucarnes	u	2
- Bande d'étanchéité en plomb sur appuis des lucarnes	ml	3
- Chanlatte en chêne	ml	4,8
- Bande d'égout en zinc	ml	4,8

BASE/JUPE DU CLOCHER (partie basse)

- Dépose (ardoises et voliges)	m ²	59
- Bâchage	m ²	59
- Voligeage jointif 27mmx100mm	m ²	59

- Ardoises 30x20, épaisseur 5mm pose aux clous cuivre carrés,crantés	<i>m²</i>	59
- Noquets d'arêtièrs trapézoïdaux en cuivre épaisseur 55/100e	<i>ml</i>	16
- Nouds cachées en cuivre épaisseur 55/100e	<i>ml</i>	20
- Gouttières Havraises développé XX en zinc épaisseur 0,65mm	<i>ml</i>	10
- Chanlatte en chêne	<i>ml</i>	32
- Grille cache moineau rigide en acier galvanisé maille 10x10mm	<i>ml</i>	32
- Bande d'égout en zinc	<i>ml</i>	32

LARMIER

- Dépose (ardoises et voliges)	<i>m²</i>	16
- Voligeage jointif 27mmx100mm	<i>m²</i>	16
- Ardoises 30x20, épaisseur 5mm pose aux clous cuivre carrés,crantés	<i>m²</i>	16
- Noquets d'arêtièrs trapézoïdaux en cuivre épaisseur 55/100e	<i>ml</i>	6,5
- Rive en tête par bande d'étanchéité en plomb à la brisure avec la flèche	<i>ml</i>	16
- Grille cache moineau rigide en acier galvanisé maille 10x10mm	<i>ml</i>	16
- Chanlatte en chêne	<i>ml</i>	20
- Bande d'égout en zinc	<i>ml</i>	20

FLÈCHE

- Dépose (ardoises et voliges)	<i>m²</i>	101
- Dépose de la croix et du coq	<i>ens.</i>	1
- Bâchage	<i>m²</i>	110
- Bâchage de protection du beffroi	<i>ft</i>	1
- Voligeage jointif 27mmx100mm	<i>m²</i>	101
- Ardoises 30x20, épaisseur 5mm pose aux clous cuivre carrés,crantés	<i>m²</i>	101
- Noquets d'arêtièrs trapézoïdaux en cuivre épaisseur 55/100e	<i>ml</i>	96
- Jupe et capuchon en plomb compris boule	<i>u</i>	1
- Chatière passe corde	<i>u</i>	8
- Chanlatte en chêne	<i>ml</i>	32
- Trappe tinterelles en plomb compris étanchéité	<i>u</i>	1
- Manchon d'étanchéité en plomb au droit des tinterelles	<i>ens.</i>	1
- Supports métalliques des tinterelles à restaurer	<i>ens.</i>	1
- Coq neuf compris pose	<i>u</i>	1
- Restauration de la croix compris pose	<i>ens</i>	1
- Nettoyage de fin de chantier	<i>ens</i>	1

AU DROIT DE MAÇONNERIE DU CLOCHER

- Dépose repose de couverture au crochet compris complément	<i>m2</i>	7,5
- Bande d'enravure et retombée entre clocher et couverture	<i>ml</i>	15

SOUSTOTAL

99 113,20

CHARPENTE

CLOCHER

- Remaniement des bâches	<i>ens</i>	1
- Remplacement de l'ensemble des abat sons en chêne avivé	<i>m3</i>	0,75
- Sablières extérieures et intérieures	<i>m3</i>	0,9

- Enrayure 0	m3	0,35
- Enrayure 1	m3	0,62
- Enrayure 2 : 1 bras d'enrayure et sabot en sous face	m3	0,48
- Enrayure 3 : support des cloches compris 2 pannes	ft	1
- Arbalétrier : greffe sur arba estimation 5mlx2fois	m3	0,32
- Pannes	m3	0,5
- Chevrons	m3	2,5
- Provision diverses	m3	2
- Poinçon : greffe de 3ml sur poinçon compris enbrèvement	ft	1
- Traitement anti rouille de tous les fers existants	ft	1
- 4 échelles alu compris paliers en planches de chêne	ens	1
- Trappe en chêne pour tinterelles	u	1
- Traitement décontaminant	ens.	1
- Traitement insecticide et fongicide	ens	1
- Installation de picot anti pigeon	ens.	1
- Nettoyage de fin de chantier	ens.	1

LUCARNE

- Poteaux	m3	0,18
- Traverses intermédiaires	m3	0,24
- Poinçons	m3	0,112
- Chevrons	m3	0,135
- Modification des lucarnes Nord et Ouest	ens	2
- Restauration des façades des lucarnes Est et Sud	ens	2

SOUSTOTAL

87 994,99 €

MENUISERIE

- Création d'abats son chêne sur 2 lucarnes	u	2
- Chassis de protection intérieur anti volatile	ens	2
- Porte provisoire sur actuelle accès au chéneau	u	1
- Remplacement de la porte d'accès à la tourelle (RDC)	u	1
- Porte neuve à 2 ouvrants dont 1 avec portillon	u	1

SOUSTOTAL

12 954,00 €

CAMPANAIRE

- Etude	ens.	1
- Vérification des dispositions existantes conservées et nettoyage	ens.	1
- Mise aux normes électriques	ens.	1
- Tintement	ens.	1
- Volées pour CL1, 2 et 3	ens.	1
- Remplacement de goupille et boulons sur la CL3	ens.	1
- Battant neuf pour la cloche 2	ens.	1
- Restauration des points de frappe de la cloche 2 et nettoyage	ens.	1
- Modification du mouton	ens.	1
- Eclairage de sécurité	ens.	1
- Main d'œuvre	ft	1

- Electrification des tinterelles compris main d'œuvre	ens.	1	
- Restauration du dispositif d'accroche des tinterelles	ens.	1	
- Exposition de la clocher 2	ens.	1	
SOUSTOTAL			32 782,80 €
PARATONNERRE			
- Pointe à dispositif d'amorçage	ens.	1	
- Remplacement et ajout d'un 2ème conducteur de descente	ens.	1	
- Liaison équipotentielle	ens.	1	
- Parafoudre niveau 2	ens.	1	
SOUSTOTAL			5 288,19 €
CADRANS			
- Dépose des tringleries des horloges et tous accessoires	ens.	1	
- Dépose avec soin des cadrans	ens.	1	
- Cadran neuf (en remplacement du cadran en tole émaillée)	ens.	1	
- Restauration du cadran en pierre de lave émaillée à membron fonte	ens.	1	
- Jeux d'aiguilles	u	2	
- Minuterie d'horloge neuve	u	2	
- Structure de pose des cadrans en chêne	u	2	
SOUSTOTAL			6 589,20 €
Récapitulatif des travaux (actualisation valeur février 2020) :			
TOTAL DES TRAVAUX HT			390 596,66 €
TVA 20%			78 119,33 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC			468 715,99 €
		<i>Ecart avec l'estimation APD (valeur octobre 2019)</i>	(10 896,76) €

Nota :

L'écart s'explique par l'application d'une actualisation sur l'ensemble des postes de travaux proposés.

Pour information, l'estimation des travaux proposée a une date de valeur (février 2020). Une actualisation de 5% du montant des travaux sera à appliquer à chaque année écoulée en cas de report de réalisation.

En complément à l'actualisation, un aléa de vétusté estimé à 10%, (au regard de l'état de la couverture et de l'importance des infiltrations constatées à ce jour), il sera à appliquer sur l'estimation des travaux de charpente à chaque année écoulée en cas de report de réalisation.

RECAPITULATIF

TRANCHE 1 :

TOTAL HT DES TRAVAUX	390 596,66 €
TVA 20%	78 119,33 €
TOTAL TTC DES TRAVAUX	468 715,99 €

TRANCHE 2 :

TOTAL HT DES TRAVAUX	228 283,23 €
TVA 20%	45 656,65 €
TOTAL TTC DES TRAVAUX	273 939,88 €

TRANCHE 3 :

TOTAL HT DES TRAVAUX	304 257,37 €
TVA 20%	60 851,47 €
TOTAL TTC DES TRAVAUX	365 108,84 €

TOTAL GLOBAL

MONTANT TOTAL HT	923 137,25 €
TVA 20%	184 627,45 €
TOTAL TTC DES TRAVAUX	1 107 764,70 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **autorisent / n'autorisent pas** :

- Le projet de réfection du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Doudeville.
- Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MERIT demande s'il n'y a pas un risque de surcoût dû à conjoncture du COVID.

M. MALANDRIN confirme que c'est une possibilité, il faudra attendre l'appel d'offres pour le savoir.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent :

- **Le projet de réfection du clocher de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Doudeville.**
- **Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux.**

19) REPRISE DE L'EXPLORATION DES CAVITES RUE DES HARAS

Dans le but d'éviter la fermeture définitive de la Rue des Haras, ce qui entraînerait l'aménagement d'une sente piétonnière pour les collégiens (coûts importants), il avait été décidé par les membres du Conseil municipal via la délibération n° 08/06/19 du 24 juin 2019 relative aux cavités de la Rue des Haras la poursuite des études sur le comblement de la cavité.

Les explorations précédentes ayant été insuffisantes, il a fallu chaque année demander des subventions supplémentaires auprès de l'Etat (avec à chaque fois la perte d'un an). Ce sondage doit s'effectuer derrière l'effondrement (le précédent n'ayant pu aller au-delà) pour espérer ensuite combler la marnière.

Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal **autorisent/n'autorisent pas** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la reprise de l'exploration des cavités Rue des Haras et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO demande si les sommes allouées dans le budget ne concerne que le comblement.

M. MALANDRIN précise qu'il s'agit d'une estimation pour un certain tonnage. Dans le budget, tout est compris (études, comblement etc.). Des subventions ont été obtenues pour ce dossier.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme LEMOINE)

Les membres du conseil municipal autorisent, par 15 voix pour et 3 abstentions, Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la reprise de l'exploration des cavités Rue des Haras et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure.

21) DEMANDES DE PRÊT BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT

Exposé de Mme GUENOUX

La Commune porte un projet de construction de lotissements qui a fait déjà fait l'objet de plusieurs délibérations. Il est question de statuer sur l'opportunité, pour payer le coût des travaux, d'obtenir un prêt à court/moyen terme qui sera financé par la vente progressive des lotissements avec des possibilités de remboursements anticipés.

3 établissements bancaires ont été contactés. La Banque Postale a décliné notre demande.

Ces deux offres, faites après que de nombreux éléments leurs aient été transmis, devront encore faire l'objet d'une validation définitive par l'établissement bancaire au vu du budget primitif. Il existe un risque, même si faible, de refus.

La première offre vaut pour 3 ans et le coût du prêt est plus élevé.

La seconde proposition ne porte que sur 2 ans, ce qui peut paraître court pour vendre tous les lotissements mais le montant des intérêts est moins important. Il serait également possible au besoin de négocier une nouvelle échéance de 24 mois supplémentaires, au coût incertain.

Offre de la Caisse d'Epargne

Montant : 300 000 €	Durée : 3 ans			
			3 ans	
Périodicité :			Annuelle	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel :			1,00%	1,00%
Échéance indicative d'intérêts			3 000,00 €	750,00 €

Commission d'engagement : 300 €

Offre du Crédit Agricole

Financement sur une durée totale de 2 ans, avec paiement du capital in fine

	Trimestrialités		Semestrialités		Annuités	
	Taux	Echéance	Taux	Echéance	Taux	Echéance
Première échéance à 90, 180 ou 360 jours	0,62%	465,00	0,78%	1 170,00	0,78%	2 340,00
Autres échéances différées	0,62%	465,00	0,78%	1 170,00		
Dernière échéance : capital et intérêts	0,62%	300 465,00	0,78%	301 170,00	0,78%	302 340,00

Frais de dossier : 200 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal **approuvent / n'approuvent pas** l'offre de la Caisse d'Épargne.

Les membres du Conseil Municipal **approuvent / n'approuvent pas** l'offre du Crédit Agricole.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX énonce que la demande initiale était de 300 000 € sur 3 ans, avoir le temps de pouvoir tout vendre.

Sur les 24 premiers mois, le coût (hors capital) de l'offre de la Caisse d'épargne s'élève à 6 300 €.

Sur les 24 premiers mois également le coût de l'offre de la Crédit Agricole est de 3 920 € pour une périodicité au trimestre.

Cela représente une différence de 2380 €.

Même si les taux augmentent, puisqu'une partie des lots devrait être vendue, le capital restant devrait être moindre. Il faudrait une très forte augmentation des taux pour que le coût soit plus important que la différence évoquée plus haut.

Mme CUADRADO demande si pour le Crédit agricole, le paiement est *in fine* ?

Mme GUENOUX répond que oui, mais avec les possibilités de remboursements anticipées, ce qui est le but du projet.

Le départ des « 2 ans » va avoir lieu au moment de la demande de la première réalisation du prêt. Mme GUENOUX précise en transparence que l'un des deux établissements bancaires est son employeur. Elle réaffirme qu'en théorie, si les travaux se terminent à temps, une grande partie des ventes de terrain devrait avoir lieu.

Mme CUADRADO s'inquiète de la crise économique à venir.

M. MALANDRIN et M. GEMEY rétorquent que les demandes « explosent ». M. GEMEY, qui s'était entretenu avec un agent immobilier, rapporte que ce dernier a eu beaucoup de demandes et qu'au cours des 2 ans à venir, ses ventes vont exploser (ex : car les citoyens se sont rendus compte de la qualité de vie « à la campagne »).

M. MERIT ajoute que des visites virtuelles se sont organisées malgré la pandémie.

M. LEBOUCHER tempère car personne ne sait l'étendu que prendra la crise économique dans 6 mois. Par contre, beaucoup ont constaté que la vie à la campagne était agréable, facilitée par le télétravail. M. LEBOUCHER demande quand se termineront les travaux ?

M. MALANDRIN et Mme CUADRADO annoncent dès juillet la fin des travaux.

M. MERIT ajoute qu'il est possible de les vendre dès à présent, une délibération avait eu lieu à ce sujet au précédent Conseil municipal.

M. LAURENT préfère aller chercher loin pour se donner de la marge. Et ajoute que si tout est vendu rapidement, cela fera de la trésorerie qui sera rebasculée sur le budget ville après clôture du budget annexe, surtout si ça se fait sous 3 ans.

D'autres projets de lotissement avaient déjà à **DOUDEVILLE** rencontrés des difficultés.

Mme CUADRADO rappelle les dires de **M. GEMEY**, sur la forte demande en milieu rural et que l'offre de lotissements est belle.

M. LEBOUCHER termine est rappelant qu'il ne s'agit pas d'une science exacte.

Présents : 12

Exprimés : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LAURENT et Mme TERRY)

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions, approuvent l'offre du Crédit Agricole au trimestre pour un taux de 0.62%.

22) QUESTIONS DIVERSES

M. GEMEY indique que le Président des Coureurs du Lin remercie le Conseil municipal pour les travaux du local, la pièce ayant été refaite par les agents de la Commune, notamment la peinture par M. Jean-Luc NEVEU.

M. MALANDRIN relate enfin les remerciements souvent relayés durant les appels des administrés face aux services rendus par la Commune.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45 -